

PRSE Nouvelle-Aquitaine

Plan régional santé environnement

2024-2028



La santé au cœur de notre environnement

sommaire

1 - MÉTHODE D'ÉLABORATION DU PRSE 4	p. 5
1.1 - Le lien avec le PNSE 4	P. 6
1.2 - Une continuité avec le PRSE précédent, combinée à l'intégration de nouveaux enjeux	P. 7
1.2.1 - Le bilan du PRSE 3	P. 8
1.2.2 - L'évaluation du PRSE 3	P. 11
1.3 - La mobilisation de la communauté régionale en santé-environnement	P. 13
2 - L'IDENTITÉ DU PRSE 4 NOUVELLE-AQUITAINE	p. 14
2.1 - Un plan chapeau	P. 15
2.2 - Un plan évolutif	P. 16
2.3 - Un plan resserré sur des actions à impact	P. 16
3 - DES PRIORITÉS INTÉGRÉES DE MANIÈRE TRANSVERSALE AU PLAN	p. 17
3.1 - La démarche « Une seule santé » (One Health) comme fil conducteur de l'ensemble du PRSE	P. 18
3.1.1 - « Une seule santé » : du concept à la mise en pratique	P. 18
3.1.2 - La situation en Nouvelle-Aquitaine en matière d'actions relevant de l'approche « Une seule santé »	P. 19
3.1.3 - Les initiatives déjà lancées	P. 20
3.2 - La contribution du PRSE à l'adaptation au changement climatique	P. 21
3.2.1 - Lien entre changement climatique et santé	P. 21
3.2.2 - La situation en Nouvelle-Aquitaine au regard du changement climatique	P. 22
3.2.3 - Les initiatives déjà lancées	P. 23
3.3 - La territorialisation de la santé-environnement via la mobilisation et l'outillage des acteurs locaux	P. 24
3.3.1 - Le cadre national de la territorialisation de la santé-environnement par les PRSE	P. 24
3.3.2 - La raison d'être de la territorialisation	P. 25
3.3.3 - Les initiatives déjà lancées	P. 26
4 - PLAN D'ACTION	p. 27
Axe 1 Réduire les expositions de la population à des polluants chimiques, physiques ou biologiques	P. 29
Objectif stratégique 1.1 Améliorer la gestion de la qualité de l'air intérieur	P. 30
Objectif stratégique 1.2 Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux polluants de l'air extérieur	P. 41
Axe 2 Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé et aux zoonoses	P. 46
Objectif stratégique 2.1 Réduire les expositions des Néo-Aquitains à des espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé humaine	P. 47
Objectif stratégique 2.2 Prévenir les zoonoses dans une approche « Une seule santé »	P. 52

Axe 3 Protéger les ressources en eau, renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable et favoriser l'accès à l'alimentation saine et durable	P. 57
Objectif stratégique 3.1	
Protéger les ressources en eau et renforcer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine	58
Objectif stratégique 3.2	
Renforcer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les démarches territoriales en lien avec l'alimentation	64
Axe 4 Renforcer la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques publiques locales	P. 70
Objectif stratégique 4.1	
Renforcer la montée en compétences des collectivités sur la santé-environnement	71
Objectif stratégique 4.2	
Accompagner le déploiement de l'urbanisme favorable à la santé (UFS) sur le territoire	76
Axe 5 Sensibiliser à la santé-environnement dans une démarche « Une seule santé » les jeunes et les professionnels de la jeunesse et de la santé	P. 81
Objectif stratégique 5.1	
Sensibiliser et former les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux	82
Objectif stratégique 5.2	
Sensibiliser et renforcer la capacité d'agir des jeunes sur les enjeux de santé-environnement	87
5 - GOUVERNANCE ET ANIMATION	p. 93
5.1 - Le Comité stratégique	P. 94
5.2 - L'équipe de pilotage élargie	P. 94
5.3 - L'équipe d'animation	P. 95
5.4 - La communauté régionale en santé-environnement	P. 95
6 - LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN	p. 96
6.1 - Les acteurs de la mise en œuvre	P. 97
6.2 - Le suivi du Plan	P. 97
6.3 - L'évaluation du Plan	P. 97
7 - LA COMMUNICATION SUR LE PLAN	p. 98
8 - ANNEXES	p. 101
8.1 - Tableau récapitulatif des axes, objectifs et actions du PRSE	P. 102
8.2 - Tableau récapitulatif des plans et programmes avec lesquels le PRSE 4 s'articule	P. 104
8.3 - Étapes de mobilisation de la communauté régionale pour l'élaboration du PRSE 4	P. 107
8.3.1 - La Journée régionale santé-environnement du 18 novembre 2022	P. 107
8.3.2 - Les groupes de travail (GT) de septembre 2023 à janvier 2024	P. 108
8.3.3 - La consultation de la communauté régionale en santé-environnement de mars 2024	P. 109
8.3.4 - Les consultations institutionnelles d'avril - mai 2024	P. 110
8.3.5 - Les présentations du PRSE	P. 112
8.4 - Glossaire	P. 113

Édito

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »

La charte de l'environnement de 2004 constitue en France un tournant dans la prise en considération des risques sanitaires liés à l'environnement et leur prévention. Elle a inspiré l'adoption du premier plan national santé-environnement (PNSE) 2004-2008, décliné dans l'ensemble des régions sous la forme de plans régionaux santé-environnement.

La santé et l'environnement, deux domaines intimement liés, sont au cœur des préoccupations des habitants de la Nouvelle-Aquitaine.

Offrant à ses habitants un cadre de vie remarquable et de nombreux atouts pour leur santé et leur bien-être, la région Nouvelle-Aquitaine n'est pas exempte d'altérations en lien avec les activités humaines. Elle est aussi confrontée à des évolutions de son environnement du fait des changements climatiques. Dans notre territoire, cela se traduira par +1 à +2°C en 2050 et deux fois plus de périodes de canicule, le risque d'épidémies lié à la présence du moustique tigre, et des altérations de la biodiversité.

Sous notre pilotage conjoint, Conseil régional, Agence régionale de santé et Préfecture de Région, ce plan régional est issu d'un travail en commun de l'ensemble des acteurs régionaux de la santé environnementale (associations, entreprises, collectivités, services et organismes de l'État, professionnels de santé) et de l'évaluation du précédent PRSE.

Ce quatrième PRSE s'inscrit dans la continuité du précédent. Il permet de capitaliser, de poursuivre et d'amplifier les actions menées et priorise la qualité de l'air intérieur, la réduction des expositions aux pesticides à usage agricole, la promotion d'un urbanisme favorable à la santé, la protection des ressources en eau, la formation des professionnels de santé, du secteur médico-social et social et la sensibilisation des jeunes à la santé-environnement.

Il intègre également de nouveaux enjeux : la prise en compte du changement climatique, la prévention et la lutte contre les zoonoses et la démarche « *Une seule santé* » qui reconnaît l'interdépendance entre santé humaine, santé animale et environnement.

Au-delà des actions réglementaires, les actions programmées ont pour objectif de réduire les expositions des Néo-Aquitains à des risques présents dans l'environnement, pouvant conduire à des maladies humaines ou animales, et de promouvoir un environnement favorable à la bonne santé. Elles doivent cibler les plus vulnérables, les jeunes notamment. Elles ont vocation à essaimer dans les territoires, au plus près des habitants, en lien avec les collectivités territoriales, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé.

Le PRSE est un outil de promotion de la prévention comme la meilleure réponse aux enjeux de santé d'aujourd'hui et de demain.

Enfin, au-delà du PRSE, la santé-environnement doit s'intégrer largement dans toutes les politiques publiques. C'est pourquoi ce PRSE est un plan « *chapeau* »¹, et porte l'ambition de diffuser massivement la santé-environnement dans d'autres plans et programmes, au-delà du projet régional de santé (PRS) de l'ARS, de la feuille de route régionale santé du Conseil régional et de sa stratégie de transition écologique et sociétale Néo Terra. Les moyens mis en œuvre pour atteindre nos objectifs s'élèvent à plus de 19 millions d'euros.

Ensemble, par nos efforts conjoints, nous devons tout mettre en œuvre pour apporter les réponses les mieux adaptées et améliorer la santé du vivant partout dans le vaste territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

¹ Plan « chapeau » : qui recense les autres plans et programmes régionaux concourant à la santé environnementale, et avec lesquels les actions du PRSE ont vocation à s'articuler.



© R Benoît - La Tribune

Etienne Guyot
Préfet de la région
Nouvelle-Aquitaine



Benoît Elleboode
Directeur général de l'ARS
Nouvelle-Aquitaine



© S Blanquet Riviere

Alain Rousset
Président du Conseil régional
de Nouvelle-Aquitaine



**Plan Régional
Santé Environnement**
NOUVELLE-AQUITAINE

- 1 -
**MÉTHODE
D'ÉLABORATION
DU PRSE 4**

1.1 > Le lien avec le PNSE 4

Le quatrième Plan national santé-environnement (PNSE) a été lancé en mai 2021. Copiloté par les ministères du Travail, de la Santé et des Solidarités, et de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, il est le résultat d'une concertation menée avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre du Groupe Santé-Environnement (GSE). Son lancement s'inscrit dans un contexte de progression des attentes citoyennes sur les questions de santé-environnement. Au nom du principe de précaution, le citoyen souhaite que l'impact du progrès scientifique sur son environnement, et sur sa santé, soit pris en compte.

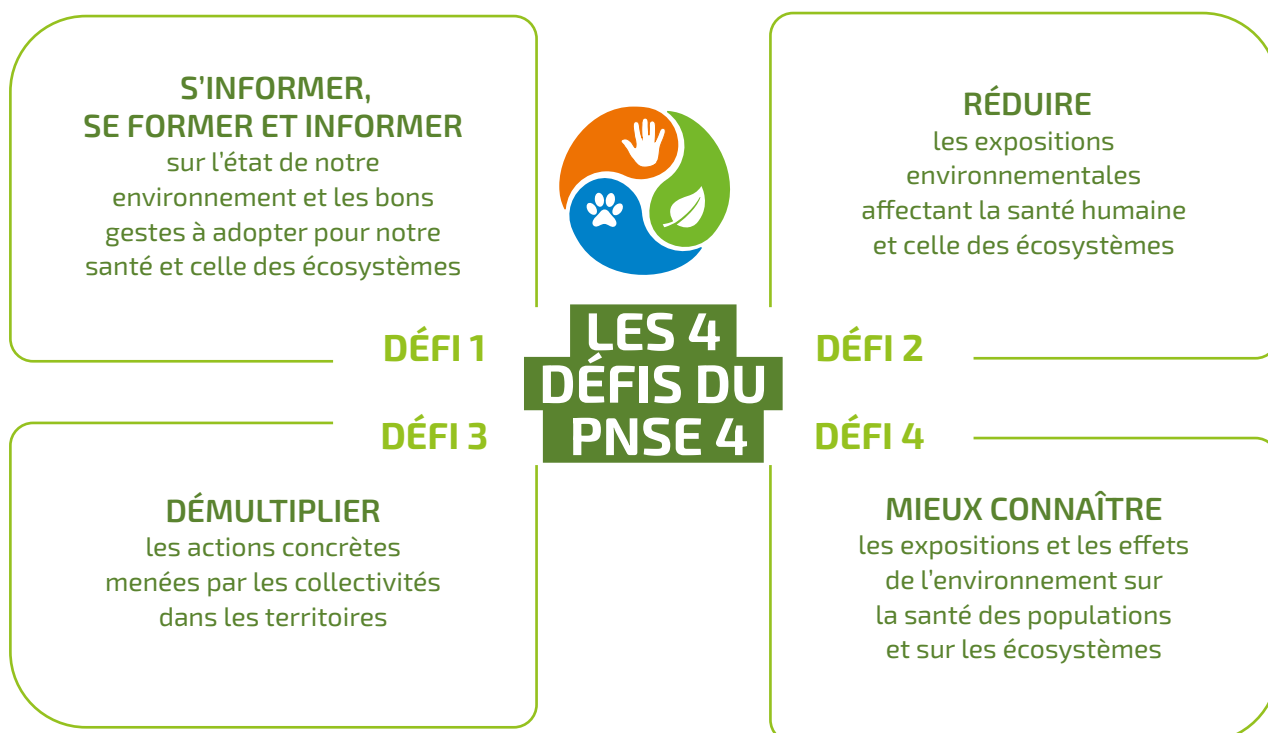
Par ailleurs, la crise sanitaire de la Covid-19 a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant, et rappelle le lien étroit entre les santés humaine, animale et des écosystèmes.

Face à ces enjeux, le PNSE 4 propose des actions concrètes pour mieux comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques, aux agents physiques (comme le bruit ou les ondes) et aux agents infectieux en lien avec les zoonoses, c'est-à-dire les pathologies qui peuvent se transmettre de l'animal à l'homme. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la démarche « Une seule santé » (One Health).

« Une seule santé »

Promu par des organisations internationales, *One Health* (« Une seule santé ») se définit par une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, animale et environnementale aux échelles locales, nationale et planétaire. Le concept reconnaît l'interdépendance des santés humaine, animale et de l'environnement et plaide en faveur d'une approche pluridisciplinaire et systémique des enjeux en termes de maladies infectieuses émergentes, de risques liés aux produits chimiques, d'antibiorésistance...

Au cours de ses cinq années de déploiement, le PNSE 4 poursuit quatre objectifs ambitieux, déclinés en vingt actions :



Conformément à l'Instruction interministérielle N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des Plans régionaux santé-environnement, le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine :

➤ **décline les actions du Plan national relatives à :**

- > la formation des professionnels de santé (action 5.1),
- > la prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.1),
- > la prévention, la surveillance et la gestion des impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes (ambrosie, chenilles processionnaires, etc.) par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement (action 11.3),
- > l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments, notamment ceux accueillant des personnes sensibles en continu, et notamment aux moments clés de la vie du bâtiment (conception, construction, rénovation) (action 14.4),
- > la surveillance de la santé de la faune terrestre et la prévention des zoonoses (action 20),

➤ **et répond aux problématiques néo-aquitaines en santé-environnement**

par des actions ad hoc, mises en évidence par l'état des lieux rédigé pour l'élaboration du PRSE précédent et toujours d'actualité.

1.2 > Une continuité avec le PRSE précédent, combinée à l'intégration de nouveaux enjeux

Le comité stratégique du PRSE, composé du préfet de région, du directeur général de l'ARS et du président de la Région Nouvelle-Aquitaine, a souhaité que la 4^e génération de PRSE en Nouvelle-Aquitaine assure la poursuite et l'amplification de la dynamique créée en santé-environnement grâce au plan précédent.

Cette continuité se traduit par la reprise de certains axes du PRSE 3 :

- Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent
- Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques des territoires
- Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à une alimentation saine et durable
- Permettre à chacun d'être acteur de sa santé

Quant à l'axe du PRSE 3 dédié à « Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes », il est désormais pris en compte (pour les femmes enceintes et les jeunes enfants) dans la Stratégie des 1000 premiers jours, inscrite dans le Projet Régional de Santé (PRS) porté par l'ARS.

Le PRSE 4 intègre également de nouveaux enjeux

- la prévention et la lutte contre les zoonoses,
- la démarche « Une seule santé »,
- la prise en compte du changement climatique.

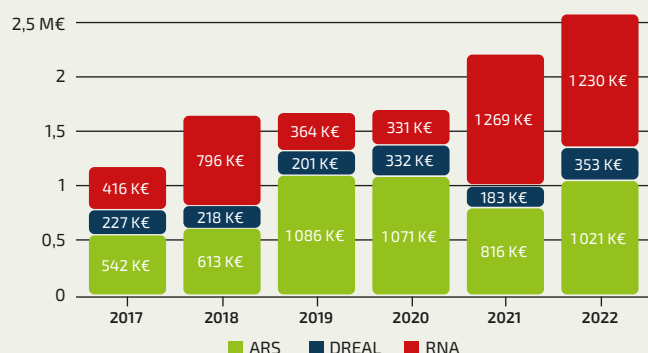
Afin de rendre la continuité la plus efficace possible, l'élaboration du PRSE 4 s'est appuyée sur le bilan et l'évaluation du PRSE 3. Elle s'est également appuyée sur la contribution du CESER adoptée en séance plénière des 8 et 9 décembre 2022.

1.2.1 > LE BILAN DU PRSE 3

Le PRSE 3 Nouvelle-Aquitaine comportait 5 axes et 21 actions, concrètes et en prise directe avec le quotidien des Néo-Aquitains : amélioration et intensification de la lutte contre la prolifération du moustique tigre, application d'une stratégie de réduction des expositions aux pesticides, sensibilisation des enfants de 7 à 11 ans aux enjeux de la santé environnementale, préservation de la qualité de l'eau potable, etc.



Le PRSE 3 a bénéficié d'un budget conséquent, en augmentation globale sur ses six années de déploiement :



LES 21 ACTIONS DU PRSE Nouvelle-Aquitaine



*Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau.

** Professionnels de santé, collectivités, services de l'État, associations d'éducation à la santé et à l'environnement.

L'exercice de bilan conduit au terme du Plan a mis en évidence ses réalisations marquantes, parmi lesquelles :



1.2.2 > L'ÉVALUATION DU PRSE 3

Conduite de juin 2022 à juin 2023, l'évaluation a permis d'interroger près de 80 acteurs ayant été parties prenantes du PRSE (pilote, opérateur, partenaire, bénéficiaire...), afin :

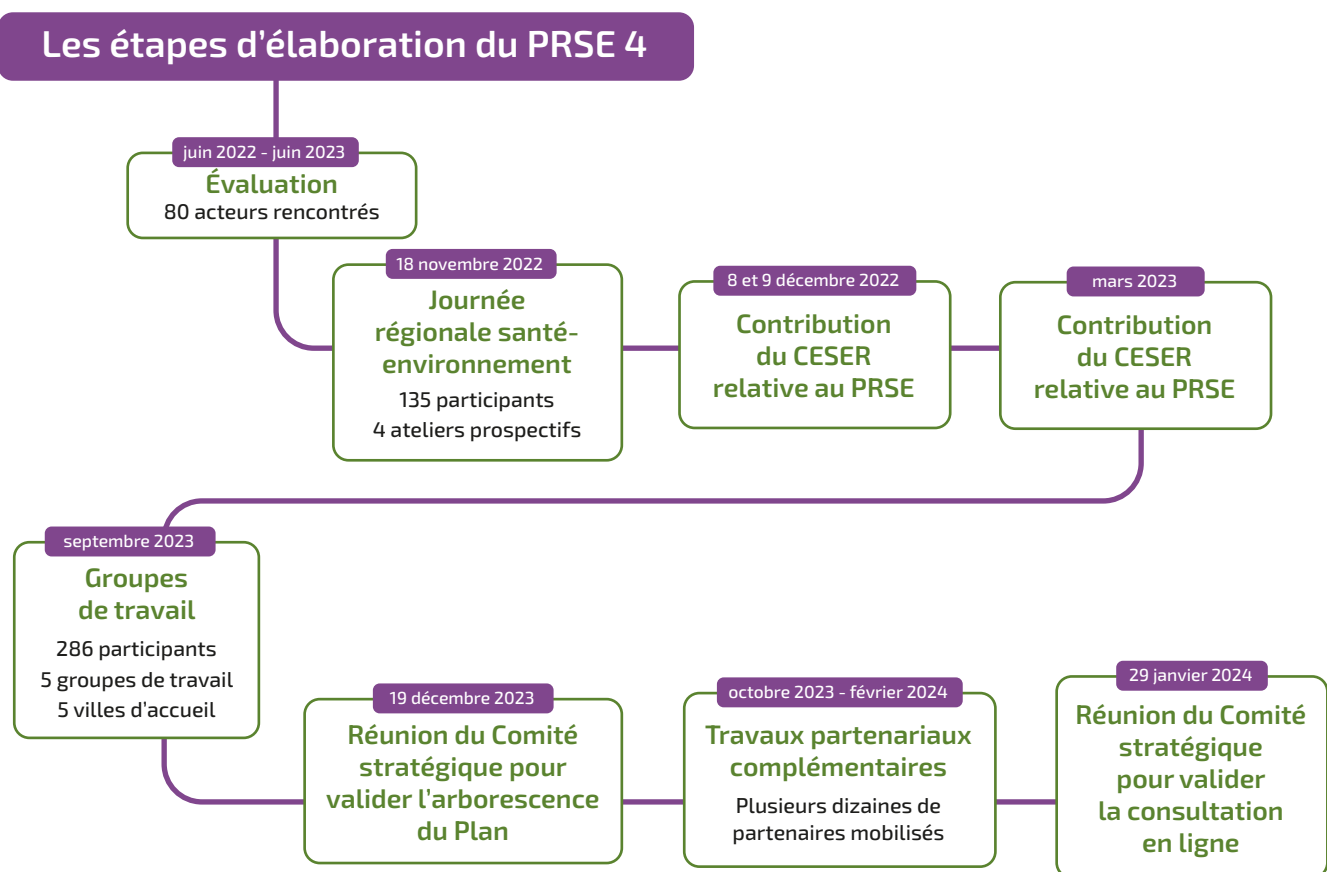
- **d'étudier** les résultats des 21 actions, grâce à une analyse quantitative et qualitative réalisée à partir des données quantitatives disponibles dans l'outil de suivi du PRSE, et des entretiens qualitatifs,
- **d'analyser** la pertinence de la dynamique de mise en œuvre du plan : stratégie d'intervention, équité territoriale, capacité à outiller les acteurs en tout point du territoire régional (via l'Observatoire régional en santé-environnement, les Contrats locaux de santé, les appels à projets...),
- **de porter un regard** sur le modèle de gouvernance et d'animation. L'évaluation a apporté des éléments de compréhension des conditions de mise en œuvre des actions (chaînage de décision, rôles et responsabilités, moyens consacrés, qualité du partenariat, accompagnement méthodologique...) qui ont permis d'identifier les freins à lever et les facteurs facilitateurs à soutenir pour concevoir le dispositif de pilotage et d'animation du futur plan.

Les recommandations étaient les suivantes :

- **Globalement :**
 - > Utiliser la grille de catégorisation des résultats pour distinguer les différents niveaux d'objectifs, et s'assurer que les objectifs spécifiques seront assortis d'indicateurs de résultat.
 - > Poser comme critères de sélection des futures « actions » la volonté politique qu'elles représentent et leur capacité à générer des résultats, leur caractère intégré et leur lien avec les sujets émergents.
- **Sur la performance du pilotage et de l'animation du PRSE 3**
 - > Valoriser et consolider la dynamique de l'animation du précédent plan en renforçant les moyens dédiés à l'animation du PRSE.
 - > Construire une stratégie de réunion régulière des pilotes et opérateurs afin que chacun se sente davantage partie prenante d'un collectif.
 - > Accompagner méthodologiquement les pilotes à assurer leur rôle en simplifiant la coordination entre pilotes, en assurant un suivi en cas de reprise de pilotage et en facilitant la mise en œuvre des mesures mobilisant plusieurs opérateurs.
 - > Accompagner méthodologiquement les opérateurs à assurer leur rôle en mettant à disposition des ressources ainsi que des échanges inter opérateur/autres acteurs et en assurant un accompagnement sanitaire des acteurs environnementaux (et inversement).
 - > Consolider l'accompagnement des opérateurs sur le plan méthodologique (la transmission d'une feuille de route explicitant les attendus et de connaissances pour la bonne compréhension des enjeux relatifs à la mesure) sur le plan du reporting (accompagnement dans la construction, l'utilisation et l'appropriation des indicateurs) et de la gestion de projet (simplification de la convention de financement, suivi des outils produits...).

► Sur l'efficacité de la mise en œuvre territoriale du PRSE 3 Nouvelle-Aquitaine

- > Renforcer l'implication du Comité stratégique dans l'analyse de l'articulation avec les autres plans et programmes nationaux et régionaux
- > Élargir la gouvernance du PRSE 4 vers la démarche « Une seule santé »
- > Impliquer les chefs de service au sein des services de l'État, et les élus et directeurs au sein des collectivités, pour identifier les sujets des feuilles de route des agents dans lesquelles la santé-environnement est traitée de manière implicite, en mettant à leur disposition des informations sur les enjeux en santé-environnement sur leur territoire
- > Acculturer les agents des services de l'État en département et des DD ARS, notamment en organisant des réunions internes plus régulières (entre le Siège et les DD ARS, et entre les préfetures de département et les directions départementales) sur la place de la santé-environnement dans leur feuille de route
- > Définir une stratégie de territorialisation plus affirmée :
 - en outillant les élus et les agents par la sensibilisation, la transmission de ressources et des formations adaptées
 - en s'appuyant sur les relais naturels pour démultiplier les messages (associations des maires, réseaux des DDARS et UD DREAL / DDT...)
 - en renforçant la mission de plaidoyer en santé-environnement des DDARS en direction des Contrats locaux de santé (CLS) et Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
 - en investissant davantage dans les Contrats locaux de santé (CLS) et Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)





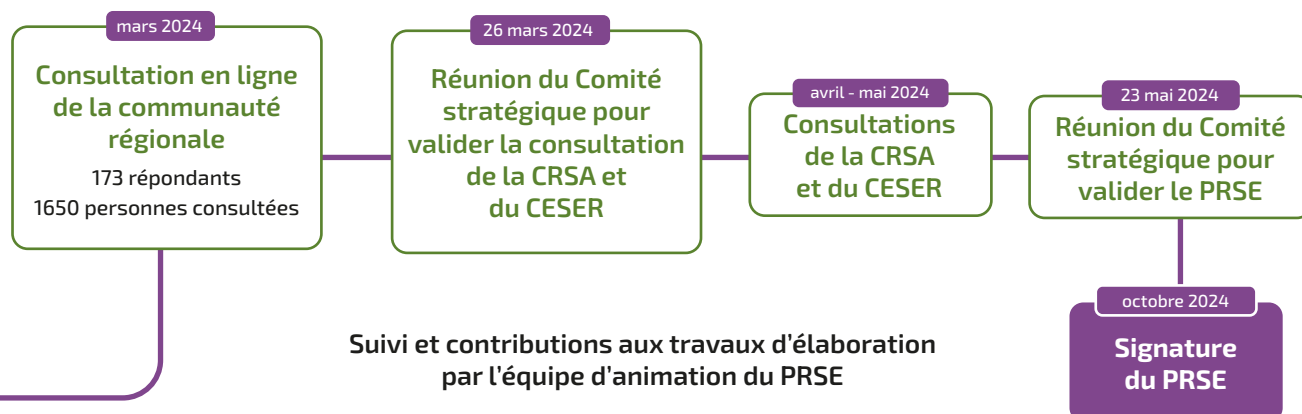
1.3 > La mobilisation de la communauté régionale en santé-environnement

La communauté régionale en santé-environnement rassemble les acteurs intéressés par les enjeux de santé-environnement en Nouvelle-Aquitaine, souhaitant suivre activement l'actualité du PRSE et des autres politiques et programmes traitant d'enjeux de santé-environnement, voire s'impliquer dans la mise en œuvre des actions du PRSE.

Elle est composée de représentants des services de l'État, de l'ARS et de la Région, de collectivités territoriales, d'associations, d'universitaires, de professionnels de différents secteurs (santé, environnement, urbanisme, bâtiment...). Elle est un espace de dialogue, de concertation et d'information des parties prenantes.

L'élaboration du PRSE 4 est le fruit d'un processus de mobilisation de cette communauté régionale en santé-environnement, sous la forme :

- de journées régionales dédiées,
- de groupes de travail,
- d'une consultation en ligne,
- de consultations institutionnelles, obligatoires ou facultatives,
- de présentations du projet de plan pour susciter la mobilisation autour de lui.



- 2 -
L'IDENTITÉ DU PRSE 4
NOUVELLE-AQUITAINE



2.1 > Un plan chapeau

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à permettre d'**intégrer la santé dans toutes les politiques publiques**. Il se positionne pour cela en « plan chapeau ».

- Le PRSE 4 recense les actions des autres plans et programmes régionaux, infra-régionaux, ou nationaux avec une déclinaison régionale, concourant à la santé environnementale, et avec lesquelles les actions du PRSE ont vocation à s'articuler. Cette articulation peut prendre plusieurs formes : une complémentarité, une valorisation mutuelle, un apport d'enseignements... Veiller à cette articulation permet d'assurer la cohérence et l'absence de redondance entre les actions des autres plans et celles du PRSE. Elle peut, dans certains cas, consister à identifier et à suivre les indicateurs intéressants pour le PRSE 4, présents dans les autres plans sectoriels.
- Le comité stratégique peut formuler des recommandations pour les autres plans sectoriels ayant une incidence sur la santé environnementale. Cela consiste à mobiliser les pilotes de ces autres plans et programmes pour que ces derniers intègrent davantage la santé-environnement telle qu'elle est portée dans le cadre du PRSE, au stade :
 - › de l'élaboration de ces autres plans,
 - › de leur révision,
 - › de leur déploiement au fil de l'eau,
- Le PRSE 4 vise à intégrer la santé-environnement dans les outils de contractualisation à la main de chacun des pilotes, et à mobiliser les instances correspondantes. Ces instances constituent en effet des leviers pour porter un plaidoyer et mobiliser les acteurs présents, qui peuvent être des relais territoriaux de la santé-environnement. Cela passe par :
 - › prévoir des actions à décliner dans les dispositifs et plans territorialisés (exemples : contrats locaux de santé (CLS), contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), contrats de territoire portés par le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine...),
 - › inscrire dans le PRSE des actions de plaidoyer et d'outillage en santé-environnement des décideurs de ces dispositifs,
 - › identifier les instances dans lesquelles le PRSE doit être présenté, et évoqué régulièrement, dans une optique de coordination territoriale des dispositifs (exemples : comités locaux de cohésion territoriale (CLCT), conférence territoriale de l'action publique (CTAP), conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)...).

2.2 > Un plan évolutif

Le PRSE 4 sera déployé :

- dans le respect des orientations cadres validées par le comité stratégique, traduites dans les axes et objectifs inscrits dans le présent document,
- tout en laissant la possibilité au plan d'évoluer, via l'inscription de nouvelles actions, de l'intégration d'outils complémentaires, de l'intervention de nouveaux opérateurs, relais ou partenaires...

Il est donc « évolutif ». En raison du caractère mouvant du contexte du Plan, sur les plans institutionnels et opérationnels, et des évolutions possibles du contexte sanitaire et environnemental régional comme national, les pilotes du Plan souhaitent conserver la marge de manœuvre nécessaire pour le faire évoluer.

Ces évolutions feront l'objet d'arbitrages explicites, de la part du comité stratégique, et d'une communication large.

2.3 > Un plan resserré sur des actions à impact

Le PRSE 4 a été conçu, et sera conduit, avec une recherche d'efficacité maximale dans la mise en œuvre des actions :

➤ Des actions de sensibilisation / information qui s'accompagnent systématiquement d'actions concrètes

Les actions d'information et de sensibilisation étaient nombreuses dans le précédent PRSE. Elles pourront être poursuivies, voire renforcées à condition d'être accompagnées d'actions concrètes visant à réduire les expositions à risque (exemple : actions de formation, outillage, accompagnement aux changements de pratiques...).

➤ Des cibles claires, quantifiées et atteignables

Chaque action du PRSE est assortie d'indicateurs de réalisation, et chaque objectif dispose d'indicateurs de résultat, qui permettront d'identifier les activités conduites et les changements obtenus grâce au PRSE. Le plan fera l'objet d'une communication régulière des résultats obtenus.

➤ Un déploiement robuste grâce à des modalités de pilotage solides

Seules les actions bénéficiant d'un ou plusieurs pilote(s) identifié(s), en capacité de mettre à la disposition des actions des ressources humaines identifiées, dédiées et adaptées en volume, ont été inscrites dans le PRSE actuel. Cela garantit que les engagements affichés dans le plan soient atteints au terme des 5 ans de sa mise en œuvre.

➤ La mobilisation de tous les leviers financiers et contractuels à disposition

Pour le financement de l'élaboration du PRSE, de son animation, et de la conduite de ses actions, le PRSE mobilise :

- › le Fonds d'intervention régional (FIR) de l'ARS,
- › les programmes d'intervention des ministères en matière d'alimentation, de transports, d'urbanisme, d'eau, de biodiversité, de risques, de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, etc., via notamment des appels à manifestation d'intérêt ou des appels à projets,
- › les fonds propres de la Région,
- › les fonds propres des collectivités, ou les fonds dont elles assurent la gestion.

- 3 -
DES PRIORITÉS
INTÉGRÉES DE MANIÈRE
TRANSVERSALE
AU PLAN

3.1 > La démarche « *Une seule santé* » (One health) comme fil conducteur de l'ensemble du PRSE

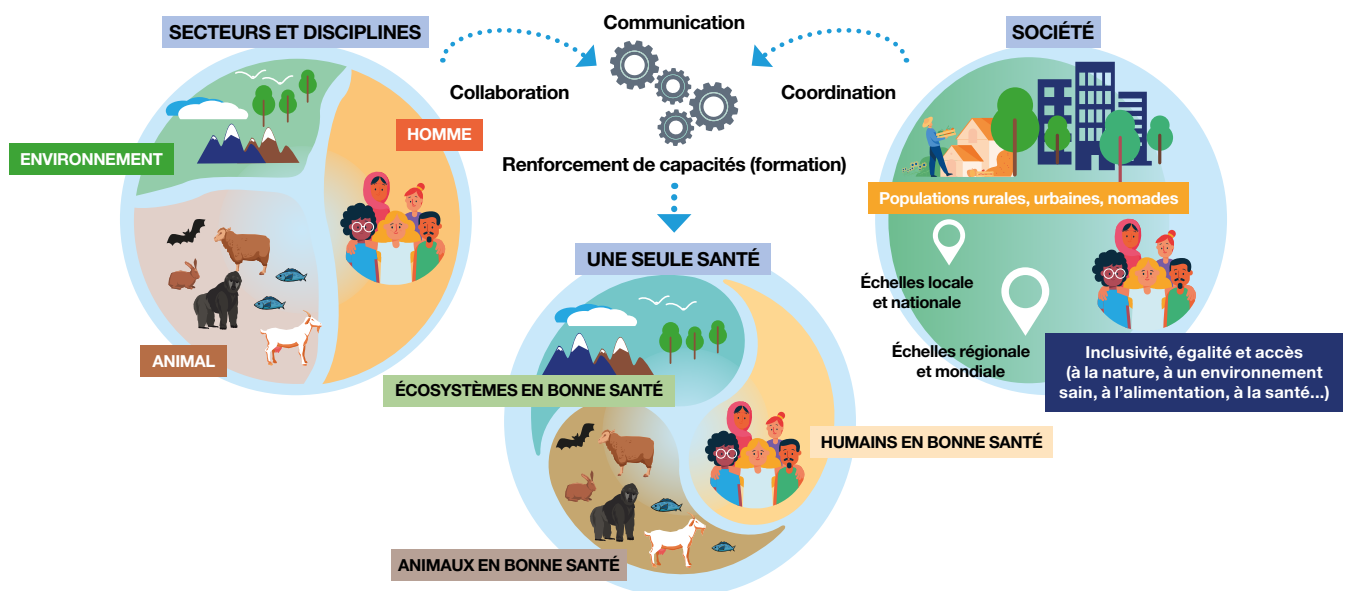
3.1.1 > « *Une seule santé* » : DU CONCEPT À LA MISE EN PRATIQUE

L'approche « *Une seule santé* » vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes à tous les niveaux, aux échelles locale, nationale et planétaire.

Bien que le concept « *Une seule santé* » ait été promu, dès le début des années 2000, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et les Nations Unies, il est particulièrement mobilisé depuis la pandémie liée au coronavirus et au syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV-2) qui ont rappelé à chacun ce lien étroit entre les humains, les animaux et l'environnement partagé ainsi que, la nécessité que l'approche « *Une seule santé* » soit appliquée et traduite en actions concrètes.

Cette définition opérationnelle du concept « *Une seule santé* » proposée par l'OHHLEP (One Health High-Level Expert Panel) défend une vision intégrée, systémique et unifiée des trois santé.

Le schéma ci-dessous illustre comment envisager l'approche « *Une seule santé* » de la théorie à la pratique, en appui sur les quatre principes d'action : communication, coordination, collaboration et renforcement des capacités.



OHHLEP 2021. Définition de *One Health* selon l'Alliance quadripartite OMS, FAO, OMSA et PNUE.
PLOS Pathogens <https://journals.plos.org/plospathogens/article?id=10.1371/journal.ppat.1010537>

Groupe consultatif « *Une seule santé* » pour les organisations quadripartites : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA).

Le 4^e Plan National Santé-Environnement s'inscrit dans cette approche en proposant des actions concrètes pour mieux comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques, aux agents physiques (comme le bruit ou les ondes) et aux agents infectieux en lien avec les zoonoses, c'est-à-dire les pathologies qui peuvent se transmettre de l'animal à l'homme.

Dans cette perspective, l'approche « *Une seule santé* » n'est pas seulement axée sur la détection des zoonoses ou la résistance aux antimicrobiens, mais peut être également mobilisée à la fois sur la préparation, la réponse et le rétablissement après les crises sanitaires, pour la prévention, l'amélioration de la santé et la promotion de la santé. Le lien bénéfique entre l'homme, les animaux et les écosystèmes est au cœur de cette approche, en complément d'une approche centrée autour des risques.

C'est avec cette ambition que le Plan régional Santé-Environnement 2024-2028 s'appuie sur l'approche « *Une seule santé* » dès son élaboration, au travers d'une démarche décloisonnée et multi-partenariale entre les trois santés, en l'intégrant dans son plan d'action et sa mise en œuvre.

3.1.2 > LA SITUATION EN NOUVELLE-AQUITAINE EN MATIÈRE D' ACTIONS RELEVANT DE L'APPROCHE « *Une seule santé* »

Des enjeux régionaux peuvent aisément être abordés sous l'angle de l'approche « *Une seule santé* » :

- En termes de risques infectieux, deux zoonoses présentes sur le territoire soulignent l'intérêt d'une approche pluridisciplinaire : l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la tuberculose bovine. Par ailleurs, l'été 2022 a été marqué par de premiers cas du Virus du Nil Occidental en Gironde chez des chevaux et chez l'homme, cas qui se sont multipliés en 2023. Les tiques sont un autre exemple préoccupant : la borréliose de Lyme est déjà surreprésentée en Limousin et la fièvre hémorragique de Crimée Congo, dont le virus a été détecté en Occitanie, appelle à la vigilance. Globalement, le changement climatique qui concerne particulièrement la région fait craindre l'implantation de nouveaux vecteurs et modifie les risques sanitaires pour le territoire.
- Au-delà des maladies infectieuses, l'exposition à des produits chimiques est aussi un enjeu pour la région. Les indicateurs relatifs à l'état de santé de la population en Nouvelle-Aquitaine ne font pas ressortir de spécificités régionales par rapport à la situation en France, mais il ne faut pas sous-estimer les risques spécifiques sur ce territoire, du fait, notamment, de l'importance de l'agriculture consommatrice de produits chimiques. Sur ce sujet, les attentes des Néo-Aquitains sont fortes et des réponses doivent être apportées, notamment sur la question des pesticides.
- Enfin, la région Nouvelle-Aquitaine est riche d'écosystèmes variés : milieux littoraux, humides, ouverts, montagnards, forestiers... Ils abritent des habitats naturels ainsi qu'une faune et une flore remarquables qui sont un atout pour le territoire et ses habitants. Il est désormais reconnu que ces écosystèmes contribuent à la santé mentale et somatique des Néo-Aquitains et que la préservation des équilibres naturels est un enjeu.

En réponse à ces enjeux, le PRSE 4 vise à :

- intégrer, aussi largement que possible, la réflexion sur les liens entre santé humaine, animale et des écosystèmes dans les actions qu'il porte,
- sensibiliser l'ensemble des acteurs territoriaux de Nouvelle-Aquitaine à cette démarche, afin qu'elle devienne un réflexe.



3.1.3 > LES INITIATIVES DÉJÀ LANCÉES

- Le 10 novembre 2022, une séance régionale d'acculturation à l'approche « *Une seule santé* » a été organisée par l'Observatoire régional santé-environnement (ORSE).
- Le préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec l'Institut One Health, a mis en place un cycle de sensibilisation à l'approche « *Une seule santé* » et un approfondissement par une formation et des ateliers destinés aux cadres supérieurs de l'État, pour qu'ils puissent mesurer et analyser les enjeux en cours, et décliner ce concept dans un grand nombre de politiques publiques.
- La feuille de route santé 2023-2028 de la Région Nouvelle-Aquitaine fait de l'approche « *Une seule santé* » « une boussole » des politiques régionales. Elle propose d'adopter une vision globale et holistique des enjeux de santé qui intègre les interactions entre l'environnement, la santé humaine, la santé animale et la santé végétale.
- La nouvelle feuille de route Néo Terra de la Région Nouvelle-Aquitaine articule les politiques régionales autour de six axes contribuant à mettre en œuvre les transitions écologiques et énergétiques à l'horizon 2030, avec l'ambition 6 qui vise à « prévenir et soigner par une approche unifiée de la santé des écosystèmes (humaine, animale, végétale) ».
- La Région Nouvelle-Aquitaine porte des programmes scientifiques de grande ambition régionale (PSGAR) dont l'objectif est de développer une recherche interdisciplinaire d'excellence et de produire des connaissances. Un premier programme sur les maladies infectieuses émergentes et les risques sanitaires dans une approche « *Une seule santé* » est soutenu.
- Le Projet régional de santé révisé en 2023 par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour le reste de la période 2023-2028, repose sur la promotion de la santé dans toutes les politiques, dans le cadre d'une démarche « *Une seule santé* ».
- Une initiative départementale, impliquant notamment la DDPP et la DDARS de Gironde, a conduit à développer un réseau d'alerte sur la circulation des virus Nil Occidental et Usutu. Ce réseau fait référence à l'échelle nationale pour déployer de tels réseaux incarnant l'approche « *Une seule santé* » en pratique.

Le PRSE 4 s'articule étroitement avec chacune de ces initiatives :

- en termes de principes d'action, inscrivant l'approche « *Une seule santé* » comme une thématique transversale,
- et au niveau opérationnel avec des actions de réduction du risque zoonotique, d'amélioration continue de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, de réduction des risques liés aux espèces animales et végétales à enjeu pour la santé humaine...

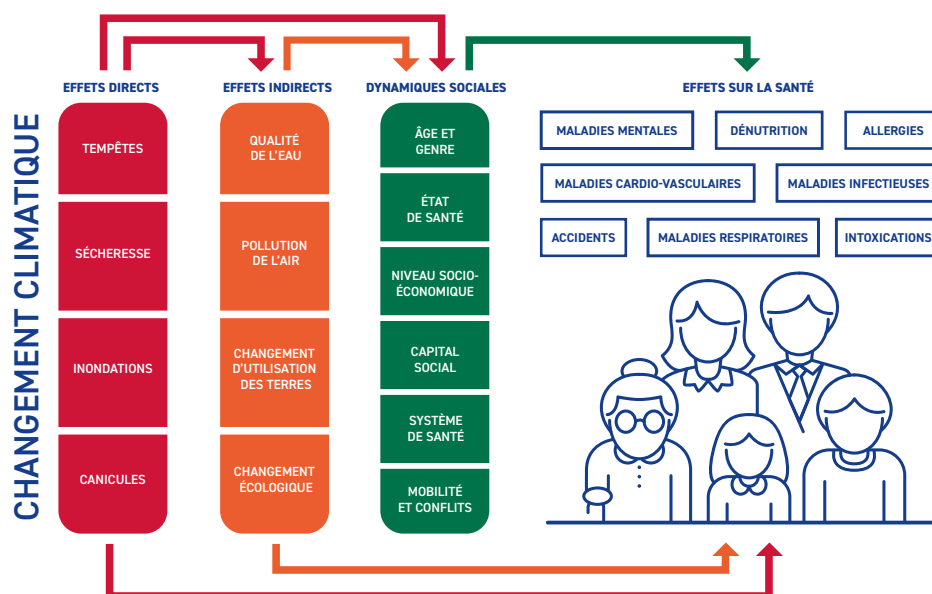
3.2 > La contribution du PRSE à l'adaptation au changement climatique²

3.2.1 > LIEN ENTRE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SANTÉ

Le changement climatique intervient comme un amplificateur des phénomènes plus généraux de santé :

- de manière directe, via les problèmes de santé visibles immédiatement et causés par les conditions climatiques extrêmes, et les effets à plus long terme sur la santé psychique,
- de manière indirecte, via la modification de la qualité des milieux et des écosystèmes :
 - › la pollution de l'air (ozone, particules) qui peut avoir des effets néfastes sur la santé (asthme, allergies, cancers, maladies cardio-vasculaires...),
 - › la modification de la qualité des ressources en eau, qui peut induire le développement de micro-organismes pathogènes pour l'homme,
 - › l'apparition et la diffusion de maladies émergentes en lien avec une modification de la distribution de certains vecteurs (comme le moustique tigre),
 - › l'accroissement des maladies allergiques liées à l'augmentation d'éléments allergènes dans l'environnement par interactions entre pollinisation et températures accrues, ou par migration à terme de certaines espèces végétales allergisantes (cyprès, ambroisie...).

La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par un littoral extrêmement diversifié et vulnérable aux aléas d'érosion et de submersion. L'augmentation prévue du niveau moyen des mers et les possibles modifications de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes renforcera certainement ces aléas.



Effets directs et indirects du changement climatique sur la santé
(ACCLIMATERRA, reproduit avec la permission d'Elsevier)

En développant des stratégies en partenariat avec tous les autres secteurs, la santé devient un moteur de la lutte contre le changement climatique, ce que le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine affirme et soutient à travers plusieurs actions.

² Cette section a été rédigée sur la base des informations transmises par AcclimaTerra, le Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique en Nouvelle-Aquitaine.

3.2.2 > LA SITUATION EN NOUVELLE-AQUITAINE AU REGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SCENARI

En Nouvelle-Aquitaine, on s'attend à un réchauffement de l'ordre de 2,5 degrés (environ 1,5 degré par rapport à la fin du XX^e siècle) pour toutes les saisons. Les précipitations changeraient peu en hiver, mais s'affaibliraient légèrement en été, accentuant le risque de sécheresse agricole déjà amplifié par l'augmentation des températures.

Même avec un scénario sobre en émissions, compatible avec un réchauffement planétaire de 2 degrés par rapport à l'ère industrielle, des mesures d'adaptation devront être prises pour prendre en compte les évolutions climatiques inévitables, comme celles des extrêmes chauds et des sécheresses agricoles.

DES EXEMPLES D'EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ DES NÉO-AQUITAINS

- Pollution atmosphérique : en Gironde, on dénombre plus de 15 jours d'épisodes de pollution atmosphérique par an. Ils représentent entre 9 et 15 jours dans les autres départements littoraux ainsi qu'en Charente et dans la Vienne. Ils sont moins nombreux dans les autres départements restants de la région (moins de 9 jours). La pollution atmosphérique favorise l'augmentation de l'asthme, des allergies, des cancers, des maladies cardio-vasculaires...
- Pollens et allergènes : l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) estime qu'en France, 1 million à 3,5 millions de personnes seraient allergiques aux pollens d'ambroisie en France. Or, le réchauffement climatique a pour conséquence de modifier l'émission des pollens qui apparaissent plus tôt et sont présents plus longtemps. Il favorise également l'implantation d'espèces particulièrement allergisantes, comme l'ambroisie qui envahit certains secteurs géographiques de la Nouvelle-Aquitaine, particulièrement les zones de grandes cultures comme les champs, certaines jachères ou encore le bord des routes. En Nouvelle-Aquitaine, Mareuil en Dordogne et Angoulême en Charente sont particulièrement concernées et se situent parmi les cinq premiers sites ayant les index polliniques les plus importants de France.
- Espèces exotiques envahissantes :
 - › Le moustique tigre, présent depuis 2012 en Lot-et-Garonne est désormais présent dans 11 des 12 départements de la Nouvelle-Aquitaine (sauf la Creuse). À noter que le climat constitue un déterminant important de la modification de la distribution des vecteurs (comme les moustiques) et des agents pathogènes (comme les virus) qui leur sont associés,
 - › En 2022, un premier cas d'infection de l'homme par le virus Usutu, et plusieurs cas d'infection de chevaux par le virus du Nil Occidental ont été détectés en Gironde.

En réponse à ces enjeux, le PRSE 4 vise à :

- **soutenir l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les pratiques des acteurs territoriaux en charge de l'urbanisme, de la lutte contre les espèces à enjeux dont la prolifération est accélérée par le changement climatique...**
- **sensibiliser aux nouveaux défis qualitatifs et quantitatifs concernant l'eau y compris l'eau destinée à la consommation humaine dans un contexte de changement climatique.**



3.2.3 > Les initiatives déjà lancées

- La démarche de planification écologique en Nouvelle-Aquitaine, co-portée par l'État et le Conseil régional, traite des objectifs de décarbonation dans l'ensemble des secteurs d'activités, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement planétaire, ainsi que de préservation de la biodiversité et des ressources, à l'horizon 2030. La mise en place d'actions concrètes dans ces domaines, qui figurent dans une feuille de route régionale, doit permettre de soutenir des modes de développement plus durables, et un cadre de vie plus harmonieux, contribuant très directement à l'approche « *une seule santé* » dans laquelle s'inscrit le PRSE.
- ATMO Nouvelle-Aquitaine participe à la surveillance des pollens allergisants pilotée à l'échelle française par le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA). Cette surveillance est menée en collaboration avec les collectivités, l'Agence régionale de la santé (ARS) et le RNSA. 12 stations et 3 pollinariums sentinelles® surveillent les pollens allergisants en Nouvelle-Aquitaine.
- Pour aider les personnes allergiques à anticiper la prise de médicaments ou à se protéger en modifiant leurs activités, ATMO Nouvelle-Aquitaine informe chaque semaine sur les risques allergeo-polliniques en cours.
- Plusieurs mesures sur les espèces à enjeux étaient déjà prévues dans le cadre du plan régional santé-environnement 2 pour répondre à ces enjeux intriqués : intensifier l'information sur les risques allergiques liés aux pollens, promouvoir et accompagner le dispositif national mis en place pour limiter l'extension de l'ambrosie, en se basant sur les actions déjà menées, améliorer et intensifier l'information sur la lutte contre la prolifération du moustique tigre.



3.3 > **La territorialisation de la santé-environnement via la mobilisation et l'outillage des acteurs locaux**

3.3.1 > **Le cadre national de la territorialisation de la santé-environnement par les PRSE**

L'instruction interministérielle N° DGS/SDEA/DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des PRSE, en déclinaison du Plan national santé-environnement, met en évidence l'importance de la dimension de déclinaison infra-régionale et d'animation territoriale des actions du PRSE. Cette déclinaison est intégrée au PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine comme un volet du « plan chapeau », comme décrit précédemment.

Elle invite également :

- à intégrer aux PRSE des actions nécessaires pour répondre aux enjeux prioritaires locaux en matière de santé-environnement,
- à décliner certaines thématiques du PNSE qui nécessitent une animation particulière au niveau local,
- à faire bénéficier la préparation, le suivi, l'animation et l'évaluation du PRSE 4 d'une large concertation des acteurs locaux, compte tenu de la forte transversalité de la politique de santé-environnement.

Pour cela, le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) veille à une implication large des services déconcentrés de l'État, et le Conseil régional contribue à veiller à la participation au PRSE des représentants des départements, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des communes.



3.3.2 > La raison d'être de la territorialisation

La mobilisation des collectivités territoriales, quelle que soit leur taille et leur profil, communes et intercommunalités, départements, région, est essentielle pour construire un environnement favorable à la santé humaine, animale et des écosystèmes. Leurs compétences sont centrales en la matière : urbanisme, aménagement du territoire, espaces verts, petite enfance, action sociale... Leur mobilisation est une condition sine qua non de réussite d'une politique destinée à modifier les cadres de vie et les comportements des citoyens en faveur de l'environnement, et donc de la santé.

En outre, la dimension environnementale comme déterminant de la santé est aujourd'hui de plus en plus intégrée à l'étude des inégalités de santé, en complément des inégalités sociales. La part attribuable des facteurs « sociaux et environnementaux » (situation sociale et professionnelle, les conditions de travail, la situation et la qualité du logement, etc.) pèsent largement dans la constitution des inégalités. Les collectivités disposent de nombreux leviers pour agir contre ces inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé.

En réponse à ces enjeux, le PRSE 4 :

- **comporte une fiche-objectif pour les collectivités (intégrant la mise en réseau, la formation...) avec des liens vers les autres fiches (ex. diagnostics locaux dans la fiche Urbanisme favorable à la santé...),**
- **intègre une communication spécifique en direction des collectivités,**
- **soutient l'utilisation des leviers suivants :**
 - l'intégration de la santé-environnement dans les dispositifs locaux : projets territoriaux de santé (PTS), contrats de territoire, contrats locaux de santé (CLS)...
 - l'intégration de la santé-environnement dans les documents de planification (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme intercommunaux...).

3.3.3 > Les initiatives déjà lancées

Le PRSE 3 a permis de prolonger ou d'initier un panel d'actions en faveur de l'outillage en santé-environnement des collectivités locales, autour : de l'urbanisme favorable à la santé, de l'intégration de la santé-environnement dans les Contrats locaux de santé, des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, de la lutte contre le moustique tigre...

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT, UN LEVIER POUR LA TERRITORIALISATION

L'Observatoire régional santé-environnement (ORSE) est une instance de démocratie sanitaire en santé-environnement, placée sous le patronage de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), pilotée par l'Agence régionale de santé (ARS) et portée par l'Observatoire régional de la santé (ORS). C'est un outil à part entière du Plan régional santé-environnement qui poursuit trois objectifs :

- **Favoriser le partage de connaissances sur la situation régionale** (recherche active et collecte de données auprès des différents contributeurs - analyse critique et mise à disposition - information du public et des acteurs sur les liens entre la santé et certains facteurs environnementaux).
- **Répondre au besoin de concertation et de médiation** (échange entre acteurs sur les thématiques santé-environnement à partir d'exposés de résultats, d'interventions d'experts, d'interrogations spécifiques soulevées localement, etc.).
- **Être force de proposition et de décision** (aide à la définition des priorités et à l'identification des actions à mettre en œuvre, à une échelle régionale et/ou locale).

L'observatoire constitue le maillon essentiel de l'articulation entre les institutions régionales et les citoyens, afin de fédérer la réflexion et les acteurs autour des problématiques en santé-environnement.

- 4 -
PLAN D'ACTION

5 AXES

10 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

21 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

AXE 1 ➤ Réduire les expositions de la population à des polluants chimiques, physiques ou biologiques

OS 1.1 - Améliorer la gestion de la qualité de l'air intérieur

OS 1.2 - Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux polluants de l'air extérieur

AXE 2 ➤ Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé et aux zoonoses

OS 2.1 - Réduire les expositions des Néo-Aquitains à des espèces végétales
ou animales à enjeux pour la santé humaine

OS 2.2 - Prévenir les zoonoses dans une approche « *Une seule santé* »

AXE 3 ➤ Protéger les ressources en eau, renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable et favoriser l'accès à l'alimentation saine et durable

OS 3.1 - Protéger les ressources en eau et renforcer la sécurité sanitaire
de l'eau destinée à la consommation humaine

OS 3.2 - Renforcer la prise en compte des enjeux de santé-environnement
dans les démarches territoriales en lien avec l'alimentation

AXE 4 ➤ Renforcer la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques publiques locales

OS 4.1 - Renforcer la montée en compétences des collectivités
sur la santé-environnement

OS 4.2 - Accompagner le déploiement de l'urbanisme favorable
à la santé (UFS) sur le territoire

AXE 5 ➤ Sensibiliser à la santé-environnement dans une démarche « *Une seule santé* » les jeunes et les professionnels de la jeunesse et de la santé

OS 5.1 - Sensibiliser et former les professionnels de santé,
médicaux et paramédicaux

OS 5.2 - Sensibiliser et renforcer la capacité d'agir des jeunes
sur les enjeux de santé-environnement

**ET DE MANIÈRE TRANSVERSALE, TOUTES CES THÉMATIQUES
SERONT AMENÉES À S'EMPARER DE TROIS ENJEUX ESSENTIELS :**

- Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
- Adaptation des territoires au changement climatique
- Vision de la santé-environnement élargie aux principes
de l'approche « *Une seule santé* »

Axe 1

Réduire les expositions de la population à des polluants chimiques, physiques ou biologiques

L'exposition de la population à des polluants chimiques, physiques ou biologiques peut avoir des effets délétères sur la santé humaine et les écosystèmes.

À certaines périodes de l'année, la pollution de l'air extérieur est observée sur le territoire néo-aquitain liée à la fois à :

- > la présence d'émissions polluantes : rejets de particules et d'oxydes d'azote liés au chauffage, aux transports, aux épandages aériens...
- > la formation de polluants secondaires : particules fines au printemps et ozone en été,
- > des conditions météorologiques favorisant l'accumulation des polluants (vents faibles...).

Les pics de pollution peuvent avoir des conséquences sur la santé notamment pour les personnes les plus fragiles. Néanmoins, l'exposition à la pollution de l'air sur le long terme est plus dangereuse pour la santé (développement de maladies cardio vasculaires, de maladies respiratoires, du cancer du poumon, du diabète...).

Santé Publique France (étude de 2021) estime à près de 40 000 décès prématurés par an qui seraient attribuables à une exposition aux particules fines (PM_{2,5}), dont 3300 sur le territoire néo-aquitain. Malgré une réduction de certaines émissions polluantes, les niveaux de pollution de l'air ambiant rencontrés actuellement en France continuent d'être à l'origine d'effets significatifs sur la santé.

Parmi les différentes sources de pollution, en Nouvelle-Aquitaine, les transports routiers contribuent à 63 % des émissions de Nox (oxydes d'azote) notamment retrouvés dans les gaz d'échappement de véhicules, et à 14 % des émissions de PM_{2,5} (particules fines). L'exemple de l'ex-Nationale 10, la plus polluée de la région, est frappant, d'autant que les déplacements domicile-travail en voiture concernent encore 80 % des Néo-Aquitains.

Les transports sont donc un enjeu à la fois de mobilité, d'urgence climatique et de santé publique. Il apparaît nécessaire de repenser autrement les déplacements. La loi d'orientation des mobilités, dite LOM, fait de la Région la cheffe de file de la mobilité et de l'intermodalité. La Région donne la priorité aux transports collectifs, chaque fois qu'ils sont pertinents, et porte une politique ferroviaire ambitieuse s'appuyant à la fois sur la régénération de lignes TER, le développement de l'offre sur l'ensemble du territoire, des RER métropolitains à Bordeaux et au Pays Basque, et le développement de lignes à grande vitesse dans le cadre du Grand Projet Sud Ouest (GPSO).

La qualité de l'air dans les environnements intérieurs est porteuse de risques potentiels sur la santé. La population régionale est également préoccupée par des risques qui sont désormais mieux connus, tels que les perturbateurs endocriniens, qui sont suspectés de participer à l'apparition de maladies (troubles de la reproduction, cancers, diabète...).

La région Nouvelle-Aquitaine est également impactée sur une partie de son territoire par la présence de radon, enjeu encore méconnu par la population et les professionnels. La région compte 3 200 communes situées en Zone 3 pour ce risque (niveau le plus élevé) dans les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze et des Deux-Sèvres.

La pollution de l'air extérieur est un sujet de préoccupation fort pour la population : selon l'enquête régionale santé-environnement de juin 2020, les pesticides sont perçus comme un des agents environnementaux les plus porteurs de risques sanitaires par la population régionale. Bien que la place des produits de biocontrôle et utilisables en agriculture biologique soit en régulière progression depuis une dizaine d'années, et celle des produits dits conventionnels en recul de l'ordre de 20 % depuis 2013, les conséquences de l'utilisation de ces produits restent un sujet de préoccupation pour les Néo-Aquitains.

Par ailleurs, le lien entre expositions environnementales et maladies respiratoires (pathologies qui arrivent en deuxième position des problèmes de santé cités liés à l'environnement) constitue également une source de préoccupation forte pour la population régionale. L'ensemble des activités industrielles et de transport génèrent un cumul de pollutions qui peut impacter la qualité de vie et la santé des populations. Les installations industrielles, notamment, génèrent encore actuellement, de la part des riverains, de nombreuses plaintes vis-à-vis des nuisances ressenties (odeurs, poussières, bruit, etc.).

► OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1

Améliorer la gestion de la qualité de l'air intérieur

Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut avoir des effets sur la santé ; à l'inverse, une bonne qualité de l'air à l'intérieur a un effet positif démontré sur le bien-être des occupants. Nous passons en moyenne 80% de notre temps dans des environnements clos, favorisant une exposition aux polluants de l'air intérieur (biocides, composés organiques volatils présents dans les meubles, tabac, tec...), aux perturbateurs endocriniens, aux nuisances dues au bruit, aux ondes... Ces polluants, auxquels s'ajoutent ceux de l'air extérieur qui s'introduisent dans les habitations, entraînent des risques pour la santé (allergies, irritation des voies respiratoires, asthme).

En parallèle, les impératifs d'isolation liés aux normes de construction les plus récentes réduisent les débits d'air et accumulent les toxiques.

Outre les comportements individuels d'achats de produits du quotidien et d'ameublement, la qualité de l'air intérieur auquel la population est exposée relève aussi de la responsabilité des pouvoirs publics et des pratiques de construction et de rénovation des professionnels du bâtiment.

Aux enjeux de qualité de l'air intérieur s'ajoute aussi la précarité énergétique, qui peut être responsable de températures intérieures basses ou d'inconfort l'été lors des vagues de chaleur et de problèmes d'humidité et de moisissures dans les pièces à vivre, entraînant notamment des maladies cardiovasculaires et respiratoires. Pour améliorer la gestion de la qualité de l'air intérieur, le PRSE priorisera des interventions ciblant les publics les plus fragiles en agissant auprès des décideurs et professionnels, en agissant auprès des particuliers et en réduisant l'exposition des Néo-Aquitains aux perturbateurs endocriniens.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.1

Sensibiliser et accompagner l'évolution des pratiques des décideurs, gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP), professionnels du bâtiment et bailleurs sociaux, pour une qualité de l'air intérieur favorable à la santé

LIEN PNSE 4

À travers cet objectif, le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine cible prioritairement les publics les plus vulnérables, et vise à faire monter en connaissances et en compétences les décideurs et les professionnels en matière de qualité de l'air intérieur, afin de les accompagner dans la modification de leurs pratiques et de les inciter à prendre en compte ces enjeux dans leurs décisions en matière de construction et de rénovation. Cette montée en compétences est un levier pour réduire la présence de polluants au sein des bâtiments, ainsi que les risques d'exposition et de problèmes de santé.

Les bailleurs sociaux jouent également un rôle clé dans la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir un environnement intérieur sain dans le parc locatif social. Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise ainsi à sensibiliser ces acteurs afin de modifier leurs pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur et d'un meilleur usage du parc de logement social.

Par ailleurs, la région Nouvelle-Aquitaine compte près de 300 lycées, à la fois lieux de vie et d'apprentissage pour les 220 000 lycéens qui les fréquentent. La Région, compétente pour la construction, le fonctionnement et l'équipement de ces lycées souhaite engager un travail sur la qualité de l'air intérieur.

PARTENAIRES : CEREMA, ODEYS, ADEME (appels à projets), Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Éducation nationale, Plateforme technologique du bâtiment durable (TIPEE), Fédérations des professionnels du bâtiment, réseaux des professionnels du bâtiment et de la transition écologique, Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Union régionale des bailleurs sociaux, Mutualité française, Centres Communaux d'Action Sociale, Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur, associations, CARSAT...



ACTION 1.1.1.1

Sensibilisation des gestionnaires de lieux d'études des jeunes de 3 à 20 ans en matière de qualité de l'air intérieur

DESCRIPTIF

L'implication des collectivités de toute taille, des élus et des agents des collectivités, notamment les gestionnaires d'ERP, passe par le partage et l'accessibilité des connaissances, des outils concrets et des initiatives. Cette action, centrée sur les lieux d'études des jeunes de 3 à 20 ans, consistera à :

- diffuser et promouvoir les outils disponibles au sujet de la réglementation en matière de qualité de l'air intérieur (outils et guides du CEREMA, résultats de la Campagne nationale logements (CNL2)...),
- diffuser la documentation sur la veille réglementaire, les événements, et les retours d'expérience sur le risque radon,
- diffuser les informations relatives aux appels à projets nationaux (par exemple : AACT-AIR de l'ADEME...) et les retours d'expérience associés (par exemple : « 10 ans d'études AACT-AIR au service des collectivités »),
- animer un groupe de travail sur la qualité de l'air intérieur dans les lycées.

PILOTES



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

PUBLICS CIBLES

Gestionnaires d'établissements scolaires accueillant des jeunes de 3 à 20 ans.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de gestionnaires de lieux d'études sensibilisés.
- Degré de montée en compétences déclaré par les gestionnaires de lieux d'études sensibilisés.



Formation et outillage des élus et des agents des collectivités afin de faire évoluer leurs pratiques

DESCRIPTIF

Cette action consiste à faire évoluer les pratiques des élus et des agents des collectivités, afin de rendre systématique la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les décisions qu'ils prennent.

Les formations porteront sur :

- le radon,
- les outils de la DREETS sur le radon,
- la ventilation et la qualité de l'air intérieur, réglementation RE2020, les achats écoresponsables, les matériaux biosourcés dans les programmes de rénovation, construction, conception,
- l'intégration de clauses techniques encourageant une qualité de l'air intérieur favorable à la santé dans les marchés publics,
- la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur la surveillance de la QAI dans les ERP (cf. plaquette d'information et d'accompagnement à destination des élus « Dispositif révisé de surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public »).

Ces actions pourront conduire à inciter les collectivités à inscrire ces actions dans leur PCAET et/ou à mettre en place des Chartes d'engagement à destination des lotisseurs intégrant un volet QAI.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Élus, agents des collectivités.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre d'élus et agents formés.



ACTION 1.1.1.3

Accompagnement à l'évolution des pratiques des professionnels du bâtiment en matière de qualité de l'air intérieur

DESCRIPTIF

Cette action consiste à :

- sensibiliser et former les professionnels du bâtiment aux enjeux de QAI, notamment :
 - › sur le radon,
 - › à la méthode ECRAINS (Engagement à Construire Responsable pour un Air Intérieur Sain) de l'ADEME. Son déploiement s'appuie sur la mobilisation des centres de ressource du réseau Bâtiment Durable, en qualité d'ambassadeurs, pour faire la promotion de la méthode, inciter les Maîtres d'Ouvrage à l'utiliser, former les accompagnateurs (Maîtrise d'Œuvre), et capitaliser sur les retours d'expériences. En Nouvelle-Aquitaine, le cluster ODEYS, centre de ressources bâtiments durables, devrait intégrer ce volet au sein d'une démarche plus globale de qualité du bâti : BDNA.
- et promouvoir les matériaux conformes pour la QAI et valoriser l'usage des matériaux biosourcés dans les projets de construction et de rénovation auprès des professionnels du bâtiment (Région NA)
 - › Promotion de la filière bas carbone (paille, chanvre, terre crues) via le programme FILOHA.
 - › Diffusion d'information concernant les certifications des matériaux bas carbone (via Nobatek-inef4).
 - › Partage d'expériences et des bonnes pratiques en construction et aménagement durable (les projets emblématiques de la plateforme Tipee).

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Professionnels du bâtiment.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de professionnels formés.

Sensibilisation et incitation à l'action des bailleurs sociaux afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les logements sociaux

DESCRIPTIF

Cette action consiste à :

- diffuser et promouvoir les résultats du projet RENOV'AIR conduit par le CEREMA sous le pilotage de la Région, afin de sensibiliser les bailleurs sociaux à l'importance de prendre en compte les enjeux de qualité de l'air lors des rénovations du parc social,
- inciter les bailleurs sociaux à sensibiliser les locataires du parc social, en particulier dans les résidences les plus anciennes, à la nécessité de mettre en place des routines favorisant la qualité de l'air intérieur : aération régulière, produits naturels de nettoyage...,
- partager les bonnes pratiques repérées, via l'organisation d'événements,
- intégrer la QAI comme critère de sélection dans les dispositifs de soutien à la rénovation des logements sociaux portés par la Région (par exemple, l'appel à projets « rénovation énergétique des logements sociaux communaux »),
- mettre en avant des matériaux biosourcés dans la rénovation et construction neuve dans les logements sociaux.

PILOTES



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



PUBLICS CIBLES

Bailleurs sociaux.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de bailleurs sociaux mobilisés.
- Nombre de projets lauréats des appels à projets.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Programme européen FEDER-FSE Nouvelle-Aquitaine 2021-27.
- Plan Régional Santé au Travail 4 (actions sur le radon) [DREETS].
- Projet régional de santé : Stratégie des 1000 premiers jours (créer les conditions favorables au bon développement de l'enfant, à son bien-être et à celui de ses parents) [ARS].
- Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) [Région].

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.2

Accompagner les particuliers (grand public et publics vulnérables) vers une meilleure gestion de leur logement sous l'angle de la qualité de l'air intérieur

Pour limiter les expositions des populations vulnérables à une qualité de l'air intérieur dégradée, il est essentiel de les informer et de les sensibiliser aux enjeux liés aux polluants chimiques, physiques, biologiques... présents dans les environnements intérieurs.

La connaissance des risques liés à l'exposition quotidienne à une qualité de l'air intérieur dégradée est une première étape pour faire évoluer les comportements et renforcer la capacité d'agir des citoyens.

PARTENAIRES : CEREMA

1.1.2.1

ACTION

Renforcement de l'intervention des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI) auprès des enfants asthmatiques

DESCRIPTIF

Depuis plus d'une dizaine d'années, l'ARS valorise l'activité des CMEI et contribue au financement des enquêtes environnementales à domicile de patients atteints de pathologies respiratoires. Les CMEI interviennent sur prescription médicale, réalisent un bilan de l'état du logement pour éclairer le diagnostic médical de l'état de santé du ou des occupants du logement. Ils informent également sur les bons gestes au quotidien qui permettent de réduire les expositions aux polluants chimiques et biologiques (moisissures liées à l'humidité, tabac, composés organiques volatils, perturbateurs endocriniens...). Leur intervention est un levier essentiel pour accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques et impulser des changements de comportements favorables à la santé. L'action vise à amplifier le nombre d'enquêtes à domicile réalisées en priorisant les publics jeunes sur l'ensemble du territoire. Il s'agira de veiller à poursuivre l'amélioration du maillage territorial et à assurer la coordination avec les acteurs de l'habitat et du social.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Enfants primo consultants pour un asthme.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Pourcentage des demandes de visites honorées pour des enfants atteints de pathologies respiratoires.
- Progression sur la durée du plan du nombre de visites CMEI pour des enfants atteints de pathologies respiratoires.



Sensibilisation des conseillers France Rénov' aux enjeux de qualité de l'air intérieur

DESCRIPTIF

Depuis janvier 2022, la plateforme France Rénov' propose un accès unique pour toutes les questions et les demandes d'aides publiques pour la réalisation des travaux d'amélioration énergétique. Le service proposé, neutre et gratuit, s'appuie sur une cinquantaine de Plateformes de la rénovation énergétique portées directement ou indirectement par des collectivités locales (EPCI et leurs groupements, Conseil Départemental...).

L'action consiste à mobiliser les conseillers France Rénov' en tant que relais pour sensibiliser les particuliers au sujet de la QAI, via un webinaire dédié. Les conseillers France Rénov' seront ainsi outillés pour mieux aider les ménages socialement fragiles, ayant par exemple bénéficié de la consultation d'un CMEI, pour réaliser des travaux lorsque les changements de comportements ne sont pas suffisants.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Conseillers France Rénov'.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

• Proportion de conseillers France Rénov' bénéficiaires.

ACTION 1.1.2.2

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Projet régional de santé (PRS) [ARS].
- Stratégie des 1000 premiers jours [ARS].
- Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) [CEREMA].
- Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) [Région].

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1.3

Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux perturbateurs endocriniens

Un perturbateur endocrinien (PE) est, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une substance chimique d'origine naturelle ou synthétique, étrangère à l'organisme et susceptible d'interférer avec le fonctionnement du système endocrinien, c'est-à-dire des cellules et organes impliqués dans la production des hormones et leur action sur les cellules dites « cibles » via des récepteurs.

Bisphénol A, phtalates, parabènes... de nombreux produits tels que les détergents, matières plastiques, textiles et peintures contiennent des substances chimiques soupçonnées d'être des perturbateurs endocriniens. Ils ont des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé humaine. Ils peuvent ainsi provoquer des troubles de la reproduction et de la croissance, des troubles du développement neurologique, des troubles de la fonction immunitaire ou encore l'apparition de certains cancers (cancers hormono-dépendants) et de maladies métaboliques comme le diabète et l'obésité.

Dans la continuité du PRSE 3, qui a permis d'accompagner des travaux de recherche, des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des personnels de restauration dans les lycées, le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à démultiplier les actions permettant d'informer et protéger les Néo-Aquitains sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens.

PARTENAIRES : associations, collectivités locales, acteurs de la recherche, entreprises, ADI, ADEME...

ACTION 1.1.3.1

Soutien à des actions de recherche

DESCRIPTIF

L'évaluation des risques sanitaires liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens est particulièrement complexe du fait du nombre important de substances concernées, de leur mode d'action, de leur présence diffuse dans l'environnement et des interactions possibles. La connaissance reste donc un enjeu fort, qui sera couvert par cette action. Elle visera à mobiliser divers outils (appels à projets, projets collaboratifs, recherche et développement...) pour améliorer la connaissance sur les perturbateurs endocriniens.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Acteurs de la recherche.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de projets de recherche soutenus.

Information et sensibilisation des jeunes sur les perturbateurs endocriniens pour réduire leur exposition

DESCRIPTIF

L'exposition aux perturbateurs endocriniens à certaines périodes de la vie est particulièrement sensible. La Région souhaite donc poursuivre la sensibilisation des jeunes, particulièrement vulnérables. Cette action s'inscrit en lien avec l'objectif stratégique « Sensibiliser et mobiliser les jeunes et les professionnels de jeunesse » de l'axe 5 du PRSE. L'action mobilisera notamment l'appel à projets « santé-environnement » de la Région, permettant de soutenir les actions de sensibilisation des jeunes aux bonnes pratiques en matière de perturbateurs endocriniens, et l'ensemble des projets visant les jeunes accompagnés par d'autres dispositifs.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Les publics jeunes.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de jeunes sensibilisés.
- Degré de montée en connaissances déclaré par les bénéficiaires (enquête).

Accompagnement au changement de pratiques des entreprises

DESCRIPTIF

Cette action sera mise en œuvre via :

- l'incitation des entreprises à limiter le recours aux PE : Éco-socio-conditionnalités, contrats de transition, formation des dirigeants,
- la promotion de l'outil Smart4chem,
- le programme LOOP SANTÉ, dont l'objectif est d'accélérer la transition vers la production et l'utilisation de produits de santé plus durables en Nouvelle-Aquitaine.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Entreprises.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre d'entreprises destinataires des messages.

Mobilisation des collectivités locales

DESSCRIPTIF

À l'échelle du Conseil régional, cette action consistera à :

- sensibiliser les agents du Conseil régional aux risques liés aux perturbateurs endocriniens,
- éliminer progressivement les perturbateurs endocriniens dans les achats publics du Conseil régional,
- poursuivre la sensibilisation des personnels de restauration des lycées.

Plus globalement, l'action passera par la mise en place d'un groupe de travail avec les collectivités signataires de la charte Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens en Nouvelle-Aquitaine pour renforcer les synergies et démultiplier les actions.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Élus et agents du Conseil régional et des collectivités locales.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de collectivités destinataires des messages.
- Résultats des travaux du groupe (indicateur qualitatif).

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- 2^e Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (une composante du 4^e PNSE qui vise à réduire l'exposition de la population et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens) [MTSS-MTECT].
- Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » [Région].
- Feuille de Route Néo Terra [Région].
- Plan Zéro pollution plastique [Région].
- Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) [Région].
- Projet régional de santé : politique des 1000 premiers jours (ARS).



► OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2

Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux polluants de l'air extérieur

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2.1

Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux pesticides à usage agricole

En 2022, les ventes de produits phytopharmaceutiques à base de substances actives présentant une classification cancérigène, mutagène ou reprotoxique de catégorie 1 ou 2 (CMR1 et CMR2) s'établissent encore, dans la région, à 15 % du volume total des ventes (dont 95 % classifiés en CMR2). C'est notamment à ce titre que le sujet est une source d'inquiétude pour la population régionale d'autant que la Nouvelle-Aquitaine, avec 15% de son territoire en surface agricole utile, se situe au premier rang français.

Le PRSE 3 a déjà initié une dynamique en faveur de cette réduction, en valorisant les initiatives locales existantes dans une base de données, en permettant plusieurs accompagnements ponctuels de collectivités, en organisant des webinaires et des médiations dans les territoires en lien avec l'Observatoire régional santé-environnement (ORSE), et en soutenant les initiatives de réduction des expositions des riverains. En continuité, le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à poursuivre la réduction des expositions de la population de Nouvelle-Aquitaine aux pesticides à usage agricole, en soutenant les utilisateurs et les projets locaux participatifs qui s'engagent vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

PARTENAIRES : Observatoire régional de la santé et de l'environnement (ORSE), INRAE (Institut national de la recherche agronomique), Laboratoire Bordeaux Population Health (Inserm/université de Bordeaux), CHU, Chambres d'agriculture, DDT, associations...



ACTION 1.2.1.1

Soutien et promotion des projets concertés visant à réduire l'exposition des Néo-Aquitains aux pesticides à usage agricole

DESCRIPTIF

Le PRSE 4 soutiendra les projets ou expérimentations, portés à l'échelle d'un territoire, visant à réduire l'exposition des habitants aux pesticides, et impliquant toutes les parties prenantes (habitants, professionnels agricoles, professionnels de santé, coordonnateurs de Contrats locaux de santé (CLS), animateurs de Projets alimentaires territoriaux (PAT), élus...). Ces projets, qui reposeront sur la capitalisation des données existantes (mesures, données épidémiologiques...), comporteront par exemple :

- des actions de médiation, notamment entre les professionnels agricoles et les riverains,
- la meilleure connaissance des pratiques agricoles par les riverains,
- le partage d'information sur les risques,
- la sensibilisation auprès des agriculteurs sur l'importance d'informer le public sur les jours et zones d'épandage...

Les territoires engagés seront mis en réseau et un groupe de travail à l'échelle régionale sera animé pour capitaliser et diffuser les bonnes pratiques (retours d'expériences, outils et méthodes utilisées, calendriers, types de porteurs de projets...) pour faciliter l'implication de nouveaux acteurs territoriaux dans ces projets.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Collectivités locales, professionnels du milieu agricole, riverains de zones d'épandage et par extension, le grand public.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de projets soutenus.



Soutien à l'évolution des pratiques des utilisateurs de pesticides à usage agricole

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF. L'action vise à massifier la transition agroécologique et la réduction des usages de produits phytopharmaceutiques, en s'appuyant sur :

- le développement de la formation initiale et continue des actuels et futurs utilisateurs de pesticides à usage agricole,
- l'amélioration du contenu des formations certifiantes « Certiphyto »,
- l'accompagnement à la mise en œuvre d'un conseil stratégique phytosanitaire de haut niveau et de la transition agroécologique.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Professionnels du monde agricole, coopératives agricoles.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de filières impliquées dans le projet de massification.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) [Région].
- La Feuille de route NéoTERRAZ, qui vise à sortir des pesticides de synthèse d'ici 2030, et plus particulièrement des CMR et du glyphosate d'ici 2025.
- La Feuille de route biocontrôle et biosolutions 2022-2026, qui vise à accélérer la réduction de l'utilisation des pesticides et des antibiotiques pour les filières animales.
- Le projet VitiREV, mené par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui fédère les acteurs des territoires viticoles pour accélérer la sortie des pesticides en intégrant des pratiques agroécologiques. Il a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'innovation » de l'État.
- Plan ÉcoPhyto.
- Pacte Bio.
- Pacte alimentaire.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2.2

Appréhender les potentiels impacts sanitaires sur la santé de la qualité de l'air extérieur

Cet objectif opérationnel sera centré sur une action emblématique sur l'estuaire de l'Adour, caractérisé par un tissu urbain dense et un nœud de transports important (fluvial, maritime, routier, aérien, ferroviaire). Un enjeu spécifique concerne la cohabitation port-ville, avec des secteurs résidentiels, des établissements d'enseignement et des secteurs de loisirs et touristiques de proximité immédiate.

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à soutenir la poursuite de la connaissance globale de la qualité de l'environnement de l'estuaire de l'Adour en matière de qualité de l'air extérieur, en confortant l'importance de la concertation autour des risques et des pollutions industrielles, et en apportant des réponses aux inquiétudes des populations riveraines et, si besoin, en identifiant des molécules pour lesquelles une action spécifique s'imposerait.

PARTENAIRES : Région, ATMO, SEPANSO, France Nature Environnement, ARS.

Mise en place d'un dispositif de mesure des impacts sur la santé des activités industrielles et du transport sur l'estuaire de l'Adour

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement – DREAL. Suite à la restitution de l'étude de zone sur l'estuaire de l'Adour en janvier 2023, les associations membres du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de l'Estuaire de l'Adour ont renouvelé leur demande de mise en place d'une station de mesure en continu, capable d'identifier et de suivre les polluants susceptibles d'être émis par les sites de la zone industrialo-portuaire. En réponse, l'action consiste à mettre en place un dispositif de mesure des impacts sur la santé des activités industrielles et du transport sur l'estuaire de l'Adour :

- installation d'une station de mesure,
- prélèvements spécifiques pour les molécules dont la présence est connue, telles que les oxydes d'azote, les particules PM10 et PM2,5 et l'ammoniac ; et prélèvements spécifiques identifiés sous la terminologie « mesures en études » pour d'autres molécules,
- transmission de ces informations aux habitants riverains dans chaque commune.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Les habitants de l'estuaire de l'Adour.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Mise en place de la station de mesure.
- Résultats des mesures.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) [Région].

Axe 2

Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé et aux zoonoses

Avec, à l'horizon 2050, une hausse globale de 1,5° C des températures et une augmentation de la pluviométrie journalière, le changement climatique est notamment associé en Nouvelle-Aquitaine à une hausse d'implantation du moustique tigre (11 départements colonisés en 2022) et de l'incidence des allergies. Le changement climatique est également propice à un développement des populations de tiques et incite à mettre l'accent sur les actions de prévention.

Par ailleurs, 75 % des maladies infectieuses émergentes sont des zoonoses dont l'agent est d'origine animale. La région Nouvelle-Aquitaine est particulièrement concernée par les enjeux de gestion des risques zoonotiques, en particulier ceux liés :

- à la grippe aviaire hautement pathogène (IAHP). Les crises sanitaires en élevage du fait de l'IAHP se sont succédé depuis 2015, avec des épisodes de grande ampleur touchant plus largement le territoire national en 2022, et une circulation virale intense au sein de la faune sauvage, notamment chez des espèces de l'avifaune sauvage,
- à la tuberculose bovine, puisque la région regroupe depuis de nombreuses années de 60 à 80 % des foyers détectés sur le territoire national. La maladie circule également de manière plus ou moins forte dans la faune sauvage (blaireaux, sangliers, cervidés). En élevage entre 60 et 100 foyers sont recensés tous les ans répartis sur la presque tous les départements de la région, majoritairement en Dordogne, ses départements limitrophes et dans les Pyrénées-Atlantiques.

Dans ce contexte, l'appui du PRSE 4 à la prévention du risque zoonotique et à la mise en œuvre d'actions de gestion des espèces à enjeux pour la santé est une priorité imposée par le PNSE 4, soutenue par les acteurs régionaux, notamment le CESER et les collectivités territoriales.



► OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1

Réduire les expositions des Néo-Aquitains à des espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé humaine

LIEN PNSE 4

Certaines espèces animales et végétales exposent les populations à des risques sanitaires. Par ailleurs, des espèces à enjeux pour la santé humaine peuvent également impacter la santé animale comme les tiques et les chenilles processionnaires ; ainsi que la santé des végétaux comme les ambrosies ou la santé des écosystèmes naturels (érosion de la biodiversité notamment).

Le changement climatique est, selon les espèces, un facteur susceptible de favoriser leur expansion, d'influencer leur répartition géographique, de renforcer leur impact sanitaire.

La formation aux techniques de lutte doit intégrer l'approche *One Health* (« Une seule santé »), en évitant les techniques qui présentent un risque pour d'autres espèces et la biodiversité.

Le PRSE 3 a permis d'agir sur les risques sanitaires liés aux espèces à enjeux pour la santé en mettant en place une offre de formation homogène et la structuration de démarches concertées de lutte. Ces actions de gestion de la prolifération et de prévention des maladies sont poursuivies dans le PRSE 4 pour répondre notamment aux sollicitations des collectivités, avec l'ambition de renforcer les pratiques qui font leurs preuves en termes d'efficacité, et de compléter les dispositifs par de l'accompagnement « à la carte ».

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à lutter contre la prolifération d'espèces animales et végétales à enjeux pour la santé humaine et à mieux faire connaître au grand public, notamment par le relais des professionnels de santé, les risques sanitaires et les bons gestes à adopter pour se protéger (moustiques et tiques, ambrosies et pollens). Cela passe par la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs concernés par la prévention des maladies vectorielles pour améliorer leur niveau de préparation et d'information sur les territoires.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1.1

Renforcer les actions de lutte et de protection pour réduire l'exposition des Néo-Aquitains à des espèces animales à enjeux pour la santé (moustiques, tiques)

Le changement climatique est propice à un développement des populations d'arthropodes, tels que les moustiques ou les tiques, espèces animales vectrices de maladies infectieuses. Des actions existent pour réduire leurs expansions et leurs impacts sanitaires, néanmoins il convient de maintenir nos efforts à ce sujet notamment par des actions de prévention pour favoriser l'adoption de gestes adaptés à la lutte et à la protection contre les vecteurs tant par le grand public et les personnes particulièrement exposées par leur situation géographique ou leurs activités. Cet objectif vise aussi à sensibiliser et accompagner les acteurs locaux, notamment les collectivités à renforcer et ajuster leurs actions de prévention et de lutte sur nos territoires.

PARTENAIRES : GRAINE NA, opérateurs de la lutte antivectorielle, centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), Observatoires territoriaux sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), ATMO, CNFPT, Agence régionale de la biodiversité (ARB), associations d'éducation et de promotion en santé-environnement et d'éducation au développement durable, Office national de la Forêt, gestionnaires de milieux naturels, France Lyme, Observatoire FAUNA, Chambre régionale d'agriculture, professionnels de santé et Unions régionales des professionnels de santé (URPS)/Ordres...

2.1.1.1

ACTION

Mobilisation sociale pour promouvoir auprès des citoyens des comportements adaptés à la lutte contre la prolifération des moustiques vecteurs de maladies

DESCRIPTIF

Cette action vise à mobiliser des méthodes appuyées sur les sciences cognitives et comportementales (notamment par une approche fondée sur le marketing social) pour favoriser l'adoption, par les citoyens, des gestes adaptés à la lutte et à la protection contre les moustiques et mobiliser les acteurs pour agir sur leur territoire, en matière de prévention.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Le grand public, les professionnels de santé, les agents et élus de collectivités.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Pourcentage de collectivités ayant bénéficié d'une formation à la prévention des maladies vectorielles à moustiques dont au moins un agent a été formé, parmi les communes colonisées.



Sensibilisation dans les territoires pour prévenir les maladies vectorielles à tiques

DESCRIPTIF

Le nombre de nouveaux cas de maladie de Lyme diagnostiqués en médecine générale en France augmente. L'amélioration des connaissances sur la borréliose de Lyme et de l'application des mesures de prévention contre les piqûres de tiques est observée grâce au Baromètre santé de Santé publique France.

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine soutient la prévention des maladies vectorielles à tiques dans les secteurs à risques, pour mieux faire connaître les risques sanitaires et les bons gestes à adopter pour se protéger.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Le grand public, les agents et élus de collectivités.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de collectivités dans lesquelles des actions de prévention ont été mises en œuvre.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes 2022-2030 [MTECT].
- Stratégie Régionale relative aux espèces exotiques envahissantes (Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes) au sein de la Stratégie régionale pour la biodiversité [Région, DREAL, ARB].
- Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques [MTSS].

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1.2

Améliorer la connaissance des risques et des bons gestes pour réduire l'exposition des Néo-Aquitains à des espèces végétales à enjeux pour la santé (notamment les espèces allergisantes telles que les ambrosies et espèces pollinifères)

De nombreuses plantes communes présentent un risque sanitaire lié à leurs pollens. Afin de limiter l'expansion et l'impact sanitaire de ces espèces, cet objectif du PRSE 4 vise à renforcer les moyens de prévention et de lutte.

PARTENAIRES : GRAINE NA, FREDON, centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), Observatoires territoriaux sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), ATMO, CNFPT, Agence régionale de la biodiversité (ARB), Association des Pollinarius Sentinelles de France (APSF), associations d'éducation et de promotion en santé-environnement et d'éducation au développement durable, Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), Office national de la Forêt, gestionnaires de milieux naturels, Conservatoires Botaniques Nationaux, Chambre régionale d'agriculture, professionnels de santé et Unions régionales des professionnels de santé (URPS)/Ordres...

ACTION 2.1.2.1

Renforcement de la lutte contre la prolifération des ambrosies

DESSCRIPTIF

Sur des territoires spécifiquement concernés par cette plante hautement allergisante, l'action vise à identifier et former des référents communaux à la lutte contre la prolifération de la plante, au sein des collectivités. Ils auront la charge de mettre en œuvre les techniques de gestion adaptées sur l'espace public et de relayer les bonnes pratiques de lutte auprès de la population et des acteurs locaux (agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, etc.) en cas de signalement de présence de la plante.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Les référents communaux ambrosie.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de signalements ambrosie traités (plateforme de signalement), dont ceux pour lesquels les plants ont été signalés comme détruits.



Diffusion de messages de prévention des risques d'allergies en améliorant la détection précoce des pollens

DESCRIPTIF

Outre l'ambroisie à feuille d'armoise, de nombreuses plantes communes présentent un risque sanitaire lié à leur pollen.

Afin de limiter l'impact sanitaire de ces espèces, la stratégie dans le cadre du PRSE 4 vise à prévenir le grand public et plus particulièrement les populations sensibles aux risques allergeo-polliniques en améliorant la détection précoce des pollens et en soutenant le déploiement des pollinariums, afin d'anticiper les périodes d'émission des pollens.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Le grand public, les agents et élus de collectivités.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de pollinariums dans la région.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes 2022-2030 [MTECT].
- Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes (Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes) au sein de la Stratégie régionale pour la biodiversité [Région, DREAL, ARB].



► OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2

Prévenir les zoonoses dans une approche « Une seule santé »

LIEN PNSE 4

Le changement climatique est de nature à conduire à une amplification des phénomènes de circulation des zoonoses à une large échelle dans un contexte de flux migratoires importants, aussi bien de population que d'espèces animales de la faune sauvage.

La Nouvelle-Aquitaine est traversée par les flux migratoires aviaires, et constitue une zone de repos pour de nombreuses espèces. La grande diversité de paysages (littoral, forêts, zones humides, montagnes...) représente autant d'écosystèmes potentiellement favorables à l'installation de nouveaux agents pathogènes. Les virus du Nil Occidental et Usutu ont ainsi été détectés pour la première fois en Gironde en 2022. Les dispositions prises pour assurer le renforcement de la surveillance et la mise en place d'un réseau piloté par la DDPP33 ont permis de détecter d'autres cas autochtones chez des chevaux, des oiseaux sauvages ou captifs, et des hommes dans plusieurs départements (33, 17, 16, 87, 40). Ceci a montré tout l'intérêt du déploiement d'un réseau « Une seule santé » en prévention des risques sanitaires, tant pour la santé publique humaine qu'animale, aussi bien en élevage que dans la faune sauvage.

Dès lors, la gestion et la maîtrise des risques passent par une approche 360° en prenant en compte globalement les différents compartiments de l'environnement et la gestion des informations entre les acteurs qui, à ce stade, n'ont pas encore mis en place en routine des procédures d'échange et de construction de stratégies collectives structurantes, mais s'engagent à le faire dans le cadre de ce nouveau plan.

Pour prévenir les zoonoses, le PRSE développera la prévention et la gestion des maladies zoonotiques dans une approche « Une seule santé » et soutiendra des expérimentations et des programmes de recherche permettant de produire les connaissances nécessaires à une gestion de ces risques adaptée à notre territoire.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2.1

Développer la prévention et la gestion des maladies zoonotiques à enjeux pour la Nouvelle-Aquitaine dans une approche « Une seule Santé »

Ces dernières années, l'apparition de nouvelles maladies ou de nouveaux variants d'agents infectieux s'accélère et augmente par conséquent les probabilités d'apparition de nouvelles zoonoses. D'autres zoonoses plus anciennes ne sont pas totalement éradiquées, comme la fièvre Q ou la brucellose.

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à promouvoir une approche pluridisciplinaire, mobilisant l'ensemble des acteurs de la santé humaine, animale et des écosystèmes, pour la prévention et la surveillance des maladies zoonotiques émergentes.

PARTENAIRES : Services ou structures de l'État (DD(ETS)PP, ANSES, Santé publique France, Centres hospitaliers universitaires, organismes collecteurs de sang, zoos, centres de soins animaliers, Ligue de Protection des Oiseaux, Muséum d'histoire naturelle...

Consolidation et extension des réseaux « Une seule santé » dans d'autres départements et pour d'autres maladies, sur la base de l'expérience du réseau mis en place en Gironde sur la surveillance des virus West Nile/Usutu

DESSCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF. L'action vise à consolider et à développer le réseau de surveillance permettant de prévenir le risque pour la santé humaine lié aux maladies épizootiques en Nouvelle-Aquitaine, dans un contexte de prévention des risques sanitaires liés à la tuberculose bovine, la grippe aviaire et West Nile/Usutu. Sur la base de l'élaboration d'une méthodologie de construction et d'animation de réseaux « Une seule santé », le fonctionnement du réseau sera décrit par la rédaction d'une charte.

Des indicateurs de fonctionnement et des indicateurs de situation sanitaire seront suivis dans le temps afin d'identifier les axes d'amélioration ou l'adaptation des actions du réseau, et la faisabilité de l'extension de ces réseaux aux départements de la région, autres que la Gironde, qui sont concernés, sera évaluée.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

DD(ETS)PP, ANSES, ARS, Santé publique France, OFB, Centres hospitaliers, organismes collecteurs de sang, zoos, centres de soins animaliers, Ligue de Protection des Oiseaux, Muséum d'histoire naturelle...

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Réalisation du document cadre méthodologique de construction et d'animation des réseaux « Une seule santé ».
- Réalisation de l'inventaire des réseaux existants précisant le rôle et les coordonnées des acteurs.
- Nombre de réseaux déployés dans d'autres départements que la Gironde.

2.2.1.1

ACTION

Déploiement de l'approche « Une seule santé » sur les maladies animales zoonotiques majeures pour la région : influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et tuberculose bovine

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF. L'action vise à consolider et développer un réseau de surveillance de la santé animale dans la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine dans un contexte de prévention des risques sanitaires liés à la tuberculose bovine et la grippe aviaire. Cette action passe par la mise en place de formations, l'animation et la coordination d'un réseau d'observateurs de terrain.

Ce réseau sera d'abord fondé sur acteurs actuels de la surveillance dans ce domaine que sont le réseau SAGIR et les chasseurs, les techniciens des fédérations départementales et les inspecteurs de l'environnement de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

L'action vise aussi la promotion de la vaccination contre la grippe des éleveurs de volailles et de porcs.

Enfin, il s'agit de prévenir le risque de transmission de la tuberculose bovine à l'homme et de fluidifier les échanges entre les partenaires régionaux.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

DD(ETS)PP, ANSES, Santé publique France, OFB, fédérations de chasseurs, piégeurs, centres hospitaliers, MSA, CLAT, zoos, centres de soins animaliers, Ligue de Protection des Oiseaux, Muséum d'histoire naturelle, Groupement de défense sanitaire, professions agricoles...

CALENDRIER

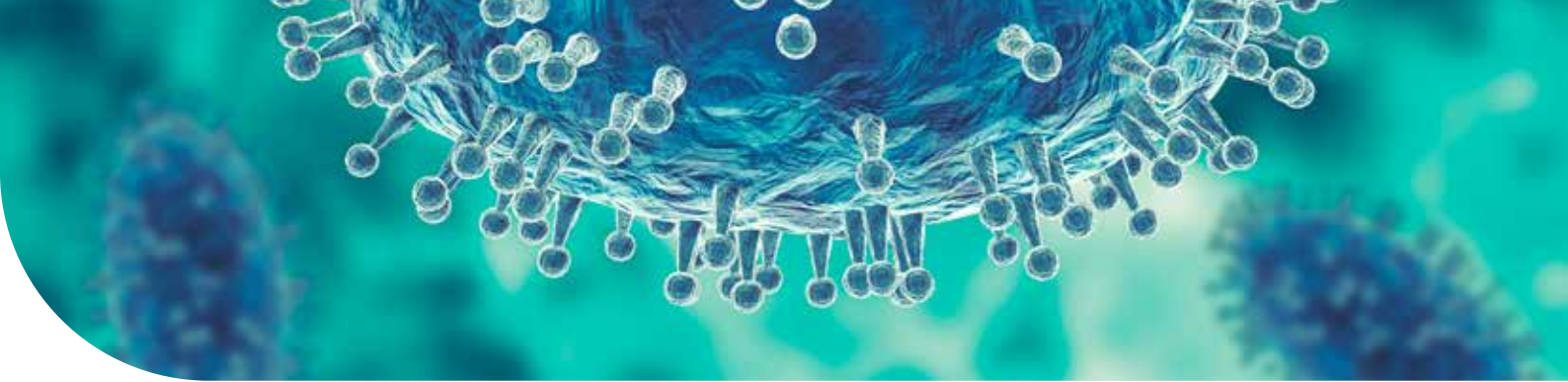
2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Réalisation de l'annuaire des acteurs impliqués au niveau départemental, régional et national dans les réseaux de surveillance.
- Rédaction et diffusion d'un guide avec la conduite à tenir pour le volet santé humaine dès lors qu'un cas animal est identifié.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Stratégie nationale biodiversité 2030 [MTECT].
- Plan régional de lutte contre la tuberculose bovine [MASA].
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, DREAL, ARB].
- Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes (Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes) au sein de la Stratégie régionale pour la biodiversité [Région, DREAL, ARB].
- Projet régional de santé / SRS : promouvoir le bon usage des antibiotiques, contribuer à la lutte contre l'antibiorésistance.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2.2

Anticiper l'émergence de maladies infectieuses par le soutien à des expérimentations et à des programmes de recherche

Il est nécessaire d'objectiver, par la science, les risques émergents pour la Nouvelle-Aquitaine et d'expérimenter de nouvelles modalités de surveillance de ces risques, tenant compte des spécificités des territoires. Le PRSE 4 vise ici à permettre de mieux identifier les maladies infectieuses émergentes et les territoires/écosystèmes qui peuvent leur être associés. L'enjeu est de mettre en place, sur des territoires expérimentaux, la détection précoce de ces maladies, en particulier au niveau de la faune sauvage et de l'environnement (dont les vecteurs potentiels).

PARTENAIRES : professionnels de la santé humaine (ARS (niveaux régional et départemental), Santé publique France, Centres hospitaliers, médecins, etc.), professionnels de la santé animale (vétérinaires, entomologistes, Office français de la biodiversité, Fédérations de chasse, naturalistes, etc.), laboratoires, Universités...

Expérimentation de la surveillance de maladies infectieuses émergentes sur des territoires pilotes

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF. Cette action vise à anticiper l'émergence de maladies infectieuses à enjeu pour la Nouvelle-Aquitaine et à améliorer la coordination des acteurs en cas de survenue de crise zoonotique.

Il s'agira notamment de mettre en place un groupe de travail pluridisciplinaire pour identifier les zoonoses à enjeu pour la région, d'identifier les territoires pilotes, et d'expérimenter des modalités optimisées de la surveillance des zoonoses identifiées.

PILOTES



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PUBLICS CIBLES

Professionnels et acteurs concernés par les zoonoses.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de réunions du groupe de travail organisées sur la période couverte par cette action.
- Résultats des travaux du groupe (indicateur qualitatif).

ACTION 2.2.2.1

Lancement d'un programme scientifique de grande ambition régionale sur les maladies zoonotiques et vectorielles émergentes

DESCRIPTIF

Le PRSE 4 intègre via cette action le programme scientifique de grande ambition régionale (PSGAR) lancé sur la thématique : « maladies infectieuses émergentes, fragilités du territoire et risques sanitaires : quelles expositions majeures et solutions apportées dans une démarche « *Une seule santé* » et solutions – approche OneHealth/EcoHealth ».

Porté par l'Université de Bordeaux et de Limoges, avec de nombreux partenaires, il s'agit d'un programme de recherche structurant, pluridisciplinaire et multi-sites qui se concentre sur la compréhension des conditions d'émergence et de déploiement des maladies infectieuses émergentes en prenant en compte les spécificités territoriales (trajets migratoires, littoral important, frontières) et plus larges (changement climatique, perte de biodiversité, mutation biologique).

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Communauté scientifique, acteurs concernés par les zoonoses et grand public.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre d'articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.
- Nombre d'acteurs impliqués dans le programme.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Plan national de santé publique (PNSP) [Gouvernement].
- Stratégie nationale biodiversité 2030 [MTECT].
- Plan régional de lutte contre la tuberculose bovine [MASA]
- Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes (Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes) au sein de la Stratégie régionale pour la biodiversité [Région, DREAL, ARB].
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, DREAL, ARB].
- Stratégie Néo Terra [Région].
- Schéma Régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) [Région].



Axe 3

Protéger les ressources en eau, renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable et favoriser l'accès à l'alimentation saine et durable

En Nouvelle-Aquitaine, la première cause de dégradation de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable est liée aux pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides (phytosanitaires et biocides), ainsi qu'à leurs métabolites. Les pressions de pollutions sont essentiellement agricoles. 243 captages sont ainsi concernés en Nouvelle-Aquitaine. Leur protection est un enjeu sanitaire et environnemental.

Par ailleurs, réduire les micropolluants dans l'eau constitue l'un des enjeux prioritaires, car leurs concentrations dans l'environnement peuvent présenter des effets toxiques pour les milieux aquatiques, pour les productions aquacoles ou conchylicoles, et indirectement pour la santé humaine.

Aujourd'hui, malgré les politiques d'accompagnement sur les captages prioritaires et les politiques de réduction des pollutions diffuses (directive nitrates, directive cadre sur l'eau, plan Ecophyto), il apparaît nécessaire d'amplifier la politique de protection des captages, et d'inciter à mettre en place des démarches préventives, afin de répondre à l'objectif de préservation des ressources en eau.

La stratégie régionale en matière d'alimentation saine et durable, en application du Programme national pour l'alimentation, est déclinée dans le Pacte alimentaire 2021-2025. Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine est une opportunité pour renforcer les actions menées dans le cadre de cette stratégie régionale et les adapter à la future Stratégie nationale alimentation nutrition climat de 2024.



► OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1

Protéger les ressources en eau et renforcer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

LIEN PNSE 4

Dans le contexte de changement climatique, la protection des ressources en eau et la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine sont des enjeux forts.

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à reconquérir la qualité des eaux brutes, notamment pour conserver ou retrouver, la capacité d'exploiter les ressources en eau pour l'alimentation en eau potable avec le minimum de traitement possible.

Cet objectif contribue à déployer une politique de prévention sur les captages dégradés par les pollutions diffuses, tant pour les captages prioritaires que ceux dits sensibles.

Le PRSE 4 Nouvelle Aquitaine s'inscrit également dans une logique globale de protection des écosystèmes, en lien avec l'approche « *Une Seule Santé* » et vise à accélérer la restauration de zones humides en Nouvelle-Aquitaine.

Sur la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, la mise en œuvre de cet objectif s'appuie sur les réalisations du PRSE 3 qui ont permis de positionner la Nouvelle-Aquitaine dans les premières régions françaises à investir l'acculturation des collectivités aux plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE), destinés à prévenir les risques infectieux (bactéries, virus, parasites) et toxiques (métaux, pesticides, produits chimiques) et à améliorer en continu la production et la distribution de l'eau potable. Cette stratégie répond aux deux préoccupations suivantes : d'une part, la confiance limitée de la population de Nouvelle-Aquitaine dans la qualité de l'eau du robinet, et d'autre part, la grande hétérogénéité territoriale de la qualité sanitaire des eaux brutes et de l'eau distribuée.

La démarche PGSSE dispose désormais d'un cadre réglementaire qui contribue à inciter les acteurs locaux à la mettre en œuvre.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1.1

Renforcer les pratiques et comportements favorables à la préservation de la qualité de l'eau

Cet objectif vise à soutenir le déploiement de programmes d'actions volontaires et préventives sur les aires d'alimentation des captages (AAC). Cette démarche doit s'articuler avec le volet réglementaire pour mobiliser tous les dispositifs techniques et financiers existants, qui permettront d'avoir un effet accélérateur sur les changements de pratiques agricoles, des systèmes de production et sur la qualité de l'eau. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en synergie l'ensemble des acteurs pour développer, promouvoir et/ou mettre en œuvre des actions de préservation de la ressource en eau et de changement de pratiques agricoles.

La région Nouvelle-Aquitaine est réputée pour ses nombreuses zones humides, qui abritent une biodiversité remarquable et fournissent divers services écologiques essentiels. Celles-ci subissent de fortes pressions anthropiques, accentuées par les effets du changement climatique, conduisant à leur disparition progressive. Dans le cadre du PRSE 4, il apparaît également nécessaire de préserver, de restaurer ces zones humides et de les mobiliser comme des solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

PARTENAIRES : État (DREAL-DDT-DRAAF), ARS, Agences de l'eau, collectivités.

Mise en œuvre d'actions de protection des captages dégradés contre les pollutions diffuses et valorisation de démarches probantes

DESCRIPTIF

En Nouvelle-Aquitaine, la principale cause de dégradation de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable est liée aux pollutions diffuses. La protection des captages dégradés est un enjeu sanitaire et environnemental. Pour restaurer la qualité de la ressource en eau potable, il est indispensable de modifier les pratiques à l'origine de ces pollutions. Cette action mobilise le programme Re-Sources porté par la Région, visant à :

- animer et renforcer le dialogue entre les acteurs régionaux de l'eau,
- accompagner la profession agricole vers des pratiques limitant les intrants,
- valoriser les retours d'expériences d'actions auprès des acteurs régionaux et locaux (administrations, collectivités, organisations professionnelles agricoles...),
- promouvoir les filières à bas niveau d'intrants,
- réaliser un bilan des actions conduites à l'échelle régionale sur les captages dégradés.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Collectivités, agriculteurs.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de captages intégrés dans la démarche Re-Sources.

3.1.1.1

ACTION

Accélération de la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine



DESCRIPTIF

À l'heure où les Néo-Aquitains doivent faire face à la multiplication d'événements climatiques extrêmes, il apparaît nécessaire d'encourager les acteurs régionaux publics ou privés à s'engager dans des travaux ambitieux de restauration des fonctionnalités hydrologiques de leurs zones humides.

Ces dernières sont de véritables amortisseurs « hydrologiques » et « climatiques » et constituent un exemple concret de « Solutions Fondées sur la Nature » à démultiplier pour limiter les effets du changement climatique et garantir une gestion soutenable et durable de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants.

L'appel à projets de la Région « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine » vise à rétablir les fonctionnalités hydrologiques des zones humides, restaurer les tourbières, et créer ou réhabiliter les usages multifonctionnels associés à ces zones. Les projets contribueront à la préservation et la restauration de la ressource en eau en termes de quantité et de qualité, ainsi que l'atténuation des événements climatiques extrêmes. Ils contribueront également à améliorer le cadre de vie, plus particulièrement dans les zones urbaines et péri-urbaines, en réponse aux enjeux de santé environnementale, en s'inscrivant dans la démarche « Une seule santé ».

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Principaux : Collectivités territoriales ou leurs groupements, établissements publics.

Autres cibles :

1. Associations loi 1901 et associations syndicales de marais agissant en leur nom propre ou par délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte d'une collectivité.
2. Acteurs socio-économiques dans le cadre d'un projet collectif.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Surface de zones humides réhabilitées (en ha), en cumulé.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Plan Eau (sobriété des usages, disponibilité de la ressource, qualité des écosystèmes...) [Gouvernement].
- Stratégie régionale de l'État en Nouvelle-Aquitaine pour la protection et la restauration des captages d'eau potable dégradés par les pollutions diffuses 2023-2028.
- Stratégie Néo Terra (Ambition 1 - Ressources naturelles et Ambition 3 - Agriculture et alimentation) [Région].
- Stratégie Régionale de l'Eau [Région].
- SRADDET [Région].
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, DREAL, ARB].
- SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne (2022-2027).
- 4^e plan national milieux humides 2022-2026 [État].

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1.2

Couvrir l'ensemble de la population de Nouvelle-Aquitaine avec un Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) réalisé d'ici fin 2027

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à augmenter le nombre de PGSSE réalisés par les PRPDE (personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau), sur leurs installations depuis la ressource en eau jusqu'au robinet du consommateur, avant les échéances réglementaires.

PARTENAIRES : Agences de l'eau, DREAL, DRAAF, DDT, DD ARS, INRAE, Région, Conseils départementaux, syndicats mixtes, professionnels de la santé humaine, représentants de consommateurs, professionnels de la santé animale, représentants du monde agricole...

Développement de réseaux de coordination pour une meilleure synergie des parties prenantes contribuant au déploiement des PGSSE

DESRIPTIF

Les risques soulevés par enjeux qualitatifs et quantitatifs pesant sur l'eau sont multifactoriels et complexes et ne peuvent être traités dans leur globalité par un seul acteur, la PRPDE. S'il incombe bien à celle-ci la responsabilité et la charge de mettre en œuvre un PGSSE, ce dernier sera d'autant plus pertinent qu'il s'appuiera sur une dynamique d'acteurs mobilisés et œuvrant ensemble à l'analyse des dangers, à leur prévention et au final, à la qualité de l'eau distribuée et à la satisfaction du consommateur.

Porteuses d'enjeux territoriaux et professionnels, la production et la distribution de l'eau nécessitent qu'ils soient pris en compte et qu'une synergie des acteurs soit recherchée.

À différentes échelles, cette action vise à soutenir ces synergies locales favorisant la réalisation de PGSSE mobilisateurs, via :

- Dans chaque département, l'identification de l'animateur du réseau départemental,
- l'accompagnement méthodologique des réseaux départementaux, visant une synergie d'actions des parties prenantes une mobilisation des PRPDE,
- de la communication et du plaidoyer, et d'un outil de suivi.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (collectivités (élus et agents) et exploitants).

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Mise en place d'un réseau PGSSE dans chaque département.



ACTION 3.1.2.2

Accompagnement des PRPDE dans la mise en œuvre d'un PGSSE

DESCRIPTIF

Afin de sensibiliser des PRPDE non concernées par les actions du PRSE 3, mais aussi de remobiliser les autres, voire d'actualiser leur compréhension de la démarche PGSSE, cette action vise à outiller les PRPDE pour qu'elles s'engagent dans une démarche PGSSE, via :

- la montée en compétence des interlocuteurs ARS (DD notamment),
- la poursuite de cycles réguliers de séances d'acculturation et de formations (formations spécifiques (fonction du niveau d'avancement) ou thématiques),
- la mise en œuvre d'actions d'acculturation ciblées pour les élus,
- l'accompagnement méthodologique de PRPDE.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (collectivités (élus et agents) et exploitants).

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Augmentation jusqu'à 100 % d'ici 2027 de la proportion de la population consommatrice d'eau distribuée pour laquelle un PGSSE est réalisé.
- Nombre de PRPDE ayant bénéficié d'une séance d'acculturation.

Sensibilisation des PRPDE aux nouveaux défis qualitatifs et quantitatifs concernant l'eau destinée à la consommation humaine, dans un contexte de changement climatique

DESCRIPTIF

Il s'agira de déployer une stratégie d'information aux PRPDE et aux parties prenantes des PGSSE sur :

- des thématiques clés (pesticides, perturbateurs endocriniens, PFAS, changement climatique, sobriété des usages),
- des domaines clés (ressources, eau destinée à la consommation humaine (EDCH)), dans une double perspective d'adaptation au changement climatique et de sécurité sanitaire des consommateurs.

L'action comportera également :

- des études d'amélioration de la connaissance sur des paramètres émergents face au changement climatique,
- la diffusion de guides de gestion de crises liées aux effets du changement climatique.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (collectivités (élus et agents) et exploitants).

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de PRPDE bénéficiaires d'actions d'information.
- Nombre d'études réalisées.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau [MTECT].
- Plan d'action PFAS 2023-2027 [MTECT].
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) [Région].
- Stratégie régionale Re-sources [Région].
- Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) [Agences de l'eau].
- Plan d'adaptation au changement climatique [Agences de l'eau].
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).



► OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.2

Renforcer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les démarches territoriales en lien avec l'alimentation

La Nouvelle-Aquitaine est la première région agricole et agroalimentaire française, et près de la moitié des exploitations agricoles produisent sous labels de qualité. Bien que 80 % des achats alimentaires se fassent en grande distribution, la Nouvelle-Aquitaine est la première région de France en nombre de points de vente en circuit court par habitant.

Toutefois, l'attente sociétale est forte vis-à-vis d'une alimentation saine, locale et durable : 63 % des Néo-Aquitains estiment être insuffisamment informés sur l'origine de leur alimentation, concernant la présence de pesticides et d'additifs (source : Pacte alimentaire pour une alimentation locale, saine et durable en Nouvelle-Aquitaine, 2022).

La concertation des acteurs locaux impliqués dans la gouvernance alimentaire est aujourd'hui insuffisante pour répondre aux enjeux de l'alimentation saine et durable. La sensibilisation de ces acteurs à une approche globale de ce thème et le renforcement de leurs capacités à agir (connaissance des ressources...) sera développée.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2.1

Renforcer la coordination et accompagner les acteurs des démarches alimentaires territoriales vers une alimentation saine et durable

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 40 démarches territoriales en lien avec l'alimentation sont comptabilisées dont 34 projets alimentaires territoriaux (PAT) labellisés qui couvrent près de 90 % de la population.

Les Projets alimentaires territoriaux ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, les projets alimentaires territoriaux donnent un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Aujourd'hui, ces projets abordent de manière inégale les enjeux de santé, environnement et sociaux. Des besoins sont relevés en matière d'accompagnement des PAT pour le passage à l'action sur ces enjeux.

Par ailleurs, la Région contractualise avec les territoires, et dans le cadre des démarches alimentaires de territoire (DAT), ces enjeux pourront également être soulevés. Une démarche alimentaire de territoire est un projet pouvant être mis en place à différentes échelles (commune, inter-communalité, pays, PETR, PNR, voire département) qui réunit plusieurs acteurs de sphères différentes autour des principaux enjeux de l'alimentation locale, saine et durable (économique, social, environnemental et de cohésion territoriale).

Dans le cadre de la future Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat, il est nécessaire de renforcer, au niveau régional, l'articulation entre les enjeux du Programme national pour l'alimentation (PNA) et le Programme national nutrition santé (PNNS).

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à renforcer la coordination des acteurs pour favoriser la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les démarches territoriales en lien avec l'alimentation.

PARTENAIRES : ARS, Région, Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine, Chambre régionale d'agriculture, associations de l'économie sociale et solidaire, acteurs du Pacte alimentaire...



ACTION 3.2.1.1

Mise en réseau des acteurs impliqués dans les Projets Alimentaires Territoriaux et les Contrats Locaux de Santé

DESRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF. Pour améliorer l'interconnaissance de ces acteurs, renforcer leur coopération et la synergie de leurs actions au bénéfice de la santé des consommateurs, l'action permettra de développer des outils permettant la connaissance mutuelle des acteurs et l'articulation de leurs actions croisant les territoires de Projets alimentaires territoriaux (PAT) et de Contrats locaux de santé (CLS).

Cette connaissance mutuelle sera encouragée par :

- l'organisation de journées régionales ou de tout autre événement impliquant et favorisant les échanges entre les collectivités signataires de la charte PNNS, de CLS ou porteuses de Projets alimentaires territoriaux (PAT)/Démarches alimentaires territoriales (DAT),
- le partage d'expériences, d'outils et ressources permettant une meilleure intégration des enjeux de santé dans les démarches/projets en lien avec l'alimentation.

Les travaux de mise en réseau et d'identification des territoires et acteurs engagés dans des démarches visant une alimentation durable aboutiront à l'élaboration d'une cartographie pour les valoriser.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Acteurs institutionnels des PAT/DAT et des CLS.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombres de rencontres réalisées.
- Nombre et nature des acteurs mobilisés.
- Réalisation de la cartographie.
- Nombre d'articulations CLS/PAT ou DAT effectives.

Outillage et accompagnement des porteurs de PAT pour une prise en compte effective des enjeux de santé-environnement

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF. L'action vise à améliorer l'intégration des enjeux de santé dans les projets de territoires en lien avec l'alimentation.

Cette action favorisera les partages d'expériences, d'outils et ressources sur des sujets qui concourent à rendre l'environnement plus favorable à la santé et notamment, l'eau, les pratiques culturelles, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire, la végétalisation des assiettes.

Ces actions s'inscriront en cohérence avec l'approche territoriale des PAT qui se fonde sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie, et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Acteurs institutionnels des PAT et des CLS.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre et nature des temps d'échanges et accompagnements réalisés sur l'intégration de la santé-environnement au profit des PAT.
- Nombre et nature des ressources mises à disposition.
- Nombre d'actions portées sur des enjeux de santé au sein des PAT.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Programme National pour l'Alimentation [MASA].
- Programme national nutrition santé (PNNS) [MTSS].
- Pacte alimentaire pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine 2021-2025 [État-Région].
- Pacte d'ambition pour l'agriculture biologique 2023-2027 [État-Région].
- Stratégie Néo Terra (Ambition 3 – Agriculture et alimentation) [Région].

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2.2

Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable dans les établissements de santé et médico-sociaux

Le système de santé a un rôle majeur à jouer dans la maîtrise de son impact en matière de biodiversité, d'épuisement des ressources naturelles et d'accès à l'eau douce, ou encore de dégradation et de pollutions des milieux naturels.

Plusieurs leviers opérationnels peuvent être mobilisés favorablement à la santé du public bénéficiaire de restauration dans les établissements de santé et médico-sociaux ainsi que les professionnels qui y travaillent car ils bénéficient quotidiennement de repas pris sur place.

Par cet objectif, le PRSE contribue à la transition du système de santé et à promouvoir les notions de bien-être et de lien positif entre la santé humaine et son environnement sous l'angle alimentaire. L'alimentation saine et durable recouvre l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. La question du changement climatique est l'une des dimensions prises en compte comme l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, un enjeu majeur pour les politiques de santé publique.

PARTENAIRES : Région, DREETS, organismes gestionnaires d'établissements de santé et d'établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS), professionnels de la restauration collective, Interbio...

ACTION 3.2.2.1

Formation des gestionnaires des établissements de santé et médico-sociaux à l'introduction de produits bio, locaux et de qualité

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF. Le PRSE accompagne les acteurs de la restauration collective des secteurs de la santé et des établissements médico-sociaux par des formations et ateliers conseils relatifs à l'introduction de produits bio, locaux et de qualité, organisés dans le cadre du pôle régional de compétences de la restauration collective.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Gestionnaires et acteurs de la restauration au sein d'établissements de santé et d'ESSMS et les professionnels.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Taux d'introduction de produits de qualité et durables dont bio dans les approvisionnements de ces établissements (indicateur Egalim).

Accompagnement des établissements de restauration collective des secteurs de la santé et du médico-social dans l'amélioration de la qualité de leurs approvisionnements

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - DRAAF. Le PRSE accompagne les établissements de restauration collective, dont les secteurs de la santé et médicaux-sociaux dans l'amélioration de la qualité de leurs approvisionnements.

Tous les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT) ainsi que la majeure partie des établissements médico-sociaux adhèrent à un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) Achats Nouvelle-Aquitaine (groupement de coopération pour les achats des établissements sanitaires et médico-sociaux).

L'accompagnement de ces établissements au développement de l'achat durable et responsable est l'une des priorités fixées au GCS et par ce prisme, le PRSE vise l'amélioration de la qualité de leurs approvisionnements, leur relocalisation et plus largement l'atteinte des objectifs fixés par les Lois Egalim et Climat et Résilience.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Gestionnaires d'établissements de santé et médico-sociaux, acteurs de l'alimentation et de la restauration collective.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Taux d'introduction de produits de qualité et durables dont bio dans les approvisionnements de ces établissements (indicateur Egalim).

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Programme National pour l'Alimentation [MASA].
- Programme national nutrition santé (PNNS) [MTSS].
- Programme « Mieux manger pour tous » [MTSS].
- Charte nationale pour une alimentation responsable et durable dans les établissements médico-sociaux [MTSS].
- Feuille de route « Planification écologique du système de santé » [MTSS].
- Feuille de route 2024 – 2028 Transformation écologique du système de santé (TESS) en Nouvelle-Aquitaine.
- Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine (circuits de proximité, vente directe, structuration des filières) [Région-État].
- Pacte d'ambition pour l'agriculture biologique 2023-2027 (développer la consommation et la promotion de l'agriculture biologique auprès du grand public, structurer les filières biologiques, pérenniser et développer la production en agriculture biologique) [Région-État].

Axe 4

Renforcer la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques publiques locales

La région Nouvelle-Aquitaine compte 4 400 communes (dont 88 % comptent moins de 2 000 habitants), 155 EPCI . Comme le rappelle le PNSE 4, « les collectivités territoriales disposent d'un large panel de compétences qui sont autant de leviers potentiellement favorables à l'amélioration du cadre de vie des Français ». Toutes jouent un rôle clef dans la promotion de la santé-environnement, de par leurs compétences sur l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement économique, les mobilités, le logement, l'action sociale, etc.

La prise en compte par les élus des enjeux prioritaires de santé est susceptible d'orienter fortement les projets de territoire à des horizons de 10 ou 20 ans. Mais face à la multitude des actions possibles, aux spécificités territoriales et à la complexité des sujets, toutes les collectivités ne disposent pas des mêmes connaissances et moyens d'action, engendrant une prise en compte insuffisante de la santé-environnement dans leurs politiques, que ce soit sous l'angle des risques ou des bienfaits du lien entre environnement et santé.

Pour le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine, la mobilisation des collectivités territoriales est donc un enjeu fort. Il est intégré en filigrane dans bon nombre de ses objectifs.

Le PRSE entend ici soutenir l'intégration de la santé-environnement dans les politiques et actions locales des collectivités territoriales et EPCI, et agir en faveur d'un urbanisme et d'une planification favorables à la santé.



► OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.1

Renforcer la montée en compétences des collectivités sur la santé-environnement

Si des outils existent, il y a un véritable enjeu à en assurer la promotion et à les porter à la connaissance des collectivités, élus comme agents. Le PRSE 4 vise à renforcer les compétences des collectivités et à les accompagner pour permettre le déploiement d'actions favorables à la santé-environnement dans les territoires. Pour cela, le PRSE 4 portera des actions visant à mobiliser les élus, former les techniciens et outiller les collectivités.

PARTENAIRES : CEREMA, Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA), coordonnateurs de CLS...

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1.1

Accompagner les élus des collectivités dans la prise en compte des enjeux de santé-environnement

La sensibilisation et l'information des élus des collectivités territoriales s'avèrent être la première étape pour rendre systématique l'intégration des enjeux de santé-environnement dans les politiques publiques locales. Le PRSE 4 vise ici à porter à connaissance des élus les enjeux de santé-environnement via la production de données et la promotion d'outils existants, et ainsi faciliter leur prise en compte dans les différents contrats locaux.

ACTION 4.1.1.1

Sensibilisation des élus des collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine vis-à-vis des enjeux de santé-environnement sur leur territoire

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par le secrétaire général pour les Affaires régionales - SGAR. Cette action mobilisera l'ensemble des leviers disponibles pour sensibiliser les élus locaux aux sujets de santé-environnement, ainsi qu'à l'approche « *Une seule santé* », et en particulier :

- la mise à disposition de données en santé-environnement à l'échelle des EPCI,
 - la sensibilisation à la santé-environnement des élus, via notamment le porter à connaissance des outils existants. Cette sensibilisation sera faite en priorité au sein d'instances existantes mobilisant déjà des élus (CESER, Conseils territoriaux de santé (CTS), Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)...).
- Les associations de maires pourront être mobilisées comme relais de cette démarche.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Élus des collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de présentations du PRSE 4 dans les instances existantes.
- Degré de montée en connaissances des élus en santé-environnement suite aux actions du PRSE (enquête).

Renforcement de la place de la santé-environnement dans les documents contractuels locaux

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par le secrétaire général pour les Affaires régionales - SGAR. Les documents contractuels locaux sont des leviers majeurs pour inciter les collectivités à prendre en compte les enjeux de santé-environnement sur leur territoire. En effet, par ces documents, l'État et les collectivités déploient des actions dans une logique de complémentarité et s'engagent sur une période pluriannuelle pour répondre aux enjeux du territoire.

Cette action vise donc à investir les relations contractuelles existantes avec les collectivités territoriales via :

- l'intégration des ambitions de la stratégie Néo Terra (notamment de l'ambition 6 : « Prévenir et soigner : une approche unifiée de la santé des écosystèmes ») dans les contrats de territoire signés avec la Région,
- l'intégration d'un pilier santé-environnement dans chaque CLS de la région Nouvelle-Aquitaine : chaque CLS comportera 5 piliers dont un dédié à la santé environnementale. L'ARS y soutiendra financièrement la déclinaison des actions qu'elle pilote dans le PRSE 4, en plus d'autres actions en santé environnementale portées par les collectivités.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Élus des collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de contrats de territoire intégrant la Feuille de route Néo Terra.
- Nombre de projets financés sur les territoires en lien avec l'ambition « Une seule santé » de Néo Terra.
- Pourcentage de CLS ayant un axe santé-environnement.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) [Région].
- Stratégie Néo Terra.
- Projet régional de santé : SRS 1.2.3 Inciter et accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la mise en place d'actions sur les déterminants de santé (ARS).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1.2

Former et outiller les collectivités à l'intégration des enjeux de santé-environnement dans les politiques locales

Au-delà de sensibiliser les élus et de mobiliser les contrats locaux pour traiter des enjeux de santé-environnement, l'évolution des pratiques des agents des collectivités doit également être accompagnée. Il s'agit ici d'accompagner ces acteurs via la formation et l'outillage nécessaires pour relayer et intégrer la santé-environnement dans les politiques locales.

ACTION 4.1.2.1

Formation des agents des collectivités territoriales

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par le secrétaire général pour les Affaires régionales - SGAR. L'équipe d'animation du PRSE, en lien avec le CNFPT, constituera et promouvra une offre de formation en adéquation avec les enjeux du PRSE :

- en analysant l'offre de formation existante développée par le CNFPT, et sa pertinence par rapport aux besoins des collectivités Néo-Aquitaines,
- en la complétant si besoin par des modules complémentaires (par exemple, sur les zoonoses), en format présentiel et/ou webinaires,
- en diffusant des formations thématiques intégrées dans les autres actions du PRSE (sur les sujets des perturbateurs endocriniens, de l'urbanisme favorable à la santé, des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux...),
- en veillant à ce que ces formations permettent de promouvoir les outils du PRSE auprès des collectivités, et à ce qu'elles abordent les risques comme les bienfaits du lien entre environnement et santé.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Agents des collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre d'agents formés.
- Degré de montée en compétences déclaré par les agents (enquête).



Outillage en santé-environnement des collectivités

DESSCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par le secrétaire général pour les Affaires régionales - SGAR. Au-delà de l'acculturation et de la formation des élus et agents, le PRSE vise à faciliter l'intégration des enjeux de santé-environnement dans les politiques locales, en outillant, de manière concrète et simple, les collectivités (quelle que soit leur taille).

Cet outillage s'appuiera sur l'existant :

- les outils thématiques développés dans le cadre des autres actions du plan (par exemple : groupes de travail, réseaux, retours d'expériences...),
- les outils développés par le CEREMA (plateforme « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé », Cafés « Territoires environnement santé » en format webinaire..., guide « Agir pour un environnement favorable à la santé »...),
- les outils développés par les associations néo-aquitaines.

Pour intégrer ces outils, cette action propose aux collectivités un accompagnement méthodologique et d'ingénierie.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Élus et agents des collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de collectivités ayant bénéficié d'une action de sensibilisation ou d'accompagnement dans le cadre du PRSE 4.

4.1.2.2

ACTION

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Stratégie Néo Terra (via ses « 6 ambitions pour les transitions ») [Région].
- Projet régional de santé (PRS) [ARS].



► OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2

Accompagner le déploiement de l'urbanisme favorable à la santé (UFS) sur le territoire

Le déploiement d'un cadre de vie favorable à la santé passe par l'intégration systématique de la santé dans la définition et la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'urbanisme. Une fois les élus sensibilisés, les techniciens des collectivités territoriales et les professionnels du bâtiment et de l'urbanisme formés, la modification de leurs pratiques s'engage, grâce également à l'apport de conseils et la mise à disposition d'outils.

Le PRSE 3 indiquait que « la santé-environnement est peu prise en compte dans les documents cadres et les projets d'aménagement des collectivités territoriales ».

La mesure 8.1 du PRSE 3 visait à renforcer la prise en compte de la santé-environnement dans le SRADDET. De ce fait, le SRADDET, approuvé en 2020, intègre des enjeux de santé-environnement dans son diagnostic et ses objectifs, et formule des orientations d'aménagement favorables à la santé et à un environnement plus sain, dans la philosophie d'« Une seule santé ».

La mesure 8.3 du PRSE 3 visait à proposer une première solution, via la promotion et le développement de la démarche d'évaluation d'impact en santé (EIS). Au terme du PRSE 3, la région Nouvelle-Aquitaine est la première région de France disposant d'un dispositif régional spécifique d'accompagnement et d'acculturation des collectivités aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé à travers le développement d'EIS. Le dispositif COMODEIS, en place depuis 2006, a permis de sensibiliser 52 collectivités et 1347 personnes dans les 12 départements néo-aquitains, de former 326 personnes aux enjeux de l'UFS et de réaliser 20 EIS sur 9 départements. L'évaluation a montré que si une culture de l'UFS a été introduite grâce, notamment, au dispositif COMODEIS, un effort important d'outillage reste à poursuivre, incluant les EIS.

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à mettre à disposition des outils et ressources traitant de l'UFS pour orienter les choix des collectivités, et leurs traductions concrètes, en matière de cadre de vie. Il permet de faire monter en connaissances et compétences les collectivités et l'ensemble des autres acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme pour les inciter à prendre en compte la santé-environnement dans leurs pratiques d'urbanisme et de planification.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.2.1

Favoriser l'appropriation et la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement, en intégrant l'impact du changement climatique

Le premier outil d'une démarche d'UFS est le diagnostic local, qui met en évidence les besoins spécifiques du territoire et les ressources mobilisables pour y répondre. Le PRSE 4 accompagne l'appropriation et la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement. Ces diagnostics doivent permettre de cartographier des problématiques, des facteurs défavorables à la santé et les points noirs du territoire, ainsi que de synthétiser des données et indicateurs simples et percutants.

Un accompagnement à l'utilisation opérationnelle de ces éléments reste nécessaire, même si les données sont disponibles en open data via l'Observatoire régional santé-environnement (ORSE).

PARTENAIRES : Observatoire régional santé-environnement (ORSE), Promotion santé NA, Graine NA, Région.

Soutien, à l'échelle d'un département, des diagnostics locaux en santé-environnement aboutissant à des plans d'actions locaux en santé-environnement

DESRIPTIF

L'ORSE va poursuivre sa démarche d'observation régionale et locale en santé-environnement par l'ajout de nouveaux indicateurs. Ces indicateurs seront nécessaires à l'établissement de diagnostics locaux en santé-environnement (DLSE), qui constituent le socle sur lequel des plans d'action en santé-environnement à l'échelle des collectivités pourront se déployer. Le PRSE apporte un appui à l'appropriation du principe du DLSE et à sa réalisation, via :

- la sensibilisation des élus et des techniciens,
- la promotion du site internet de l'ORSE et des données disponibles,
- le renforcement de la formation des coordonnateurs de contrats locaux de santé,
- et la capitalisation de la mise en place de diagnostics à l'échelle d'un département.

Une attention sera portée aux effets positifs de l'environnement sur la santé physique et psychique des citoyens.

Dans l'état des lieux régional réalisé en 2016, les Deux-Sèvres apparaissaient comme un territoire atypique pour la Nouvelle-Aquitaine ; ce département bénéficiera du soutien de 5 diagnostics locaux en santé-environnement combinant une démarche quantitative via la revue des données disponibles, et qualitative par l'organisation de temps participatifs.

La capitalisation permettra d'étendre ces diagnostics à d'autres départements.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Élus et techniciens des collectivités territoriales.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Pourcentage de coordonnateurs de CLS formés à la démarche.
- Pourcentage de diagnostics réalisés dans le département des Deux Sèvres.

4.2.1.1

ACTION



ACTION 4.2.1.2

Expérimentation d'un indicateur de vulnérabilité des territoires néo-aquitains aux impacts du changement climatique sur la santé

DESRIPTIF

Les effets du climat sur la santé humaine ne sont pas ressentis de manière identique sur tous les territoires et viennent bien souvent renforcer les inégalités de santé (d'origines sociale, environnementale). Afin de réduire ces éventuelles inégalités et d'accompagner les collectivités territoriales à s'adapter ou atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé, il est nécessaire de pouvoir identifier les territoires les plus vulnérables sur ces enjeux et d'explicitier les critères amenant à la vulnérabilité de ces territoires.

À partir d'une méthodologie déployée en Bretagne par l'EHESP, un modèle d'aide multicritère à la décision sera élaboré pour estimer la vulnérabilité des territoires néo-aquitains aux impacts potentiels des changements climatiques sur la santé des populations. Ce modèle permettra d'identifier les territoires les plus vulnérables et aura également pour objectif d'impulser au niveau local le développement d'actions sur cet enjeu primordial.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Élus et techniciens des collectivités territoriales.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Publication et nombre de partage des résultats.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) [Région].
- Projet régional de santé (PRS) [ARS].
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, DREAL, ARB].

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.2.2

Améliorer les compétences des collectivités et les pratiques des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement pour le déploiement d'un cadre de vie favorable à la santé

À partir des diagnostics locaux en santé-environnement, et en prenant appui sur les objectifs et les règles favorables à la santé du SRADDET, le présent objectif opérationnel du PRSE propose plusieurs actions d'aide opérationnelle à l'intégration de la santé dans les documents d'urbanisme ainsi que la poursuite du soutien aux évaluations d'impact en santé.

PARTENAIRES : ARS, Agences d'Urbanisme (AUDAP, A'urba,) Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine, DDT, Agences départementales d'ingénierie, Réseau des villes-santé OMS, associations des maires, Fédération des SCoT, Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)...

Renforcement du volet santé dans les documents de planification et d'urbanisme (en priorité SCOT/ PLUi) dès le cahier des charges

DESCRIPTIF

Cette action est pilotée, pour les services de l'État, par la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement - DREAL. Sur la base de la mise en réseau des acteurs, privés et publics, concernés par l'Urbanisme favorable à la santé (élu(e)s et techniciens des collectivités, agences d'urbanisme, aménageurs et concepteurs de bâtiment, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, bureaux d'études...), le PRSE 4 soutient :

- l'inscription de l'UFS à l'agenda des réseaux d'acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme existants, pour les acculturer à la fois aux risques d'un urbanisme déconnecté de la santé, mais aussi aux bienfaits pour la santé d'un urbanisme comportant par exemple des espaces végétalisés et favorisant le lien social,
- la réalisation d'un cahier technique sur le thème de l'UFS, en lien avec le Guide de mise en œuvre du SRADDET et valorisant des exemples concrets de SCoT et PLUi néo-aquitains,
- le renforcement du conseil, sur ce thème, auprès des porteurs de documents d'urbanisme (SCOT, PLUi...), dans le cadre du rôle de personne publique associée,
- la mise en place d'un webinaire à destination des DDT sur les actions d'urbanisme favorable à la santé dans le PRSE, leur permettant ensuite d'être outillées pour formuler leurs avis sur les documents d'urbanisme prenant en compte les principes de l'UFS.

PILOTES



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PUBLICS CIBLES

Élus et techniciens des collectivités territoriales, professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Réalisation du cahier technique.
- Nombre d'événements de sensibilisation/échange des réseaux d'acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme autour de l'UFS.

4.2.2.1

ACTION



ACTION 4.2.2.2

Renforcement de l'accompagnement à la mise en place d'évaluations d'impact en santé (EIS) autour des projets d'établissements scolaires

DESSCRIPTIF

Dans la continuité du PRSE 3, il s'agit de poursuivre la promotion des EIS auprès des collectivités en s'appuyant sur la dynamique initiée depuis sept ans grâce au dispositif COMODEIS, et en intégrant davantage le changement climatique.

Avec la montée en puissance du concept d'un urbanisme favorable à la santé, le développement d'EIS autour de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire paraît toujours aussi adapté.

En cohérence avec le schéma régional de santé qui vise à « développer l'aménagement du territoire favorable à la santé en incitant les collectivités à réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS) pour agir sur les environnements de vie », l'ARS identifie les enfants comme public cible prioritaire, et soutient la conduite d'EIS autour des projets d'établissements scolaires dans le cadre du PRSE.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Élus des collectivités territoriales et techniciens en charge des établissements scolaires.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Proposition d'EIS à 100 % des établissements scolaires en construction ou rénovation.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- SRADDET (Bien vivre dans les territoires, protéger l'environnement naturel et la santé) [Région].
- Projet régional de santé (PRS) [ARS].
- Stratégie Néo Terra [Région].
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, DREAL, ARB].



Axe 5

Sensibiliser à la santé-environnement dans une démarche « Une seule santé » les jeunes et les professionnels de la jeunesse et de la santé

L'axe 5 du PRSE vise à sensibiliser spécifiquement les jeunes et les professionnels de la santé à la santé environnementale, en complément des actions en faveur de ces publics prioritaires inscrites dans les autres axes.

Au 1^{er} janvier 2022, la Nouvelle-Aquitaine comptait environ 115 700 professionnels de santé qui exercent leur activité à titre libéral ou salarié. Près de la moitié sont des infirmiers et près d'un sur six est médecin.

L'action 5 du PNSE 4 rappelle l'importance du rôle des professionnels de santé quant à la prise en compte de l'environnement dans la santé. Elle vise à approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre l'environnement et la santé, sans se donner l'objectif qu'ils deviennent des spécialistes. Elle rappelle que la sensibilisation à la santé-environnement des professionnels de santé est nécessaire pour garantir la bonne information de leurs patients, compte tenu de la masse d'informations disponibles. Or, en formation continue, la santé-environnement compte pour moins de 1 % des formations labellisées « développement professionnel continu » (DPC).

Du côté des publics jeunes, la montée en puissance de la notion du pouvoir d'agir au niveau international fait écho aux attentes de la population régionale en matière d'information sur les questions de santé-environnement. Une proportion croissante de la population estime que renforcer cette information constitue l'action la plus importante à réaliser pour que chacun puisse devenir acteur de sa santé, au-delà de la nécessaire action sur les ressorts de l'accès à un environnement de qualité.



► OBJECTIF STRATÉGIQUE 5.1

Sensibiliser et former les professionnels de santé, médicaux et paramédicaux

LIEN PNSE 4

Face à l'accroissement des problématiques liées au vaste champ de la santé environnementale et aux besoins émergents de formation dans ce domaine, le PRSE 3 Nouvelle-Aquitaine pointait que les professionnels de la santé étaient insuffisamment formés et informés en santé-environnement pour pouvoir accompagner leurs patients sur les thématiques clés et être en capacité de répondre aux interrogations du public.

En réponse, le PRSE 3 a contribué à faire connaître l'offre de formation continue en la matière (catalogue RECENTSE) et a permis la création d'une offre de formation courte, pratique, sous la forme d'un MOOC en santé-environnement, porté par l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (Isped) avec l'appui de l'Université de Bordeaux et de l'Université de Poitiers et en partenariat avec l'ARS, la Région et les six Unions régionales des professionnels de santé (URPS).

Ce MOOC « santé environnementale » apporte des connaissances scientifiques sur la santé environnementale utiles à tout professionnel de santé pour répondre aux interrogations des patients, mais aussi à toute personne intéressée par cette thématique et qui souhaite avoir accès à des données validées.

En s'appuyant notamment sur ce MOOC, le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine décline l'action du PNSE pour les professionnels médicaux et paramédicaux. Il vise :

- > à amplifier la place de la santé-environnement dans une démarche « *Une seule santé* » dans la formation initiale des étudiants en santé, qu'il s'agisse des professions médicales ou paramédicales, afin de consolider leur socle de formation,
- > et à soutenir la montée en compétences en santé-environnement, dans une démarche « *Une seule santé* », des professionnels de ces secteurs déjà en exercice.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.1.1

Renforcer l'intégration de la santé-environnement dans une démarche « Une seule santé » dans la formation initiale des professionnels de santé

Le PRSE 4 vise à étayer l'offre en santé-environnement des cursus de formation initiale, en s'appuyant sur les initiatives déjà existantes, dont certaines ont d'ores et déjà un rayonnement national :

- > le MOOC « santé environnementale » de l'ISPED,
- > le programme Happy Doc, porté par l'Université de Poitiers (déjà soutenu par le PRSE 3), qui comporte des ateliers d'éducation à la santé environnementale et aux dangers de l'exposition aux perturbateurs endocriniens, suivis par des étudiants en premier cycle d'études de santé. Il mobilise des étudiants en Service Sanitaire des Etudiants en Santé, qui sont formés à la santé environnementale pour animer certains ateliers.

PARTENAIRES : Doyens des Facultés de médecine, UFR, IFSI-IFAS, FIFPL, écoles vétérinaires, associations...

Consolidation de la formation initiale des futurs professionnels de santé aux enjeux et lien entre environnement et santé dans une démarche « Une seule santé »

DESCRIPTIF

Le PRSE 4 consolide et promeut l'offre de formation existante sur les enjeux de santé-environnement auprès des futurs professionnels de santé via :

- l'apport de compléments au MOOC Santé-environnement de l'Université de Bordeaux (avec un nouveau module sur les zoonoses), et son intégration au cycle de formation des étudiants de médecine,
- le soutien aux interventions sur la santé environnementale du programme Happy Doc sur les sites de Bordeaux, Poitiers, Limoges pour les étudiants en santé de deuxième année,
- la mobilisation du Service Sanitaire des Etudiants en Santé (SSES).

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Étudiants des filières en santé humaine.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Pourcentage d'étudiants en santé dans chaque université inscrits au MOOC santé-environnement.

5.1.1.1

ACTION



ACTION 5.1.1.2

Intégration de la santé environnementale dans une démarche « Une seule santé » dans le schéma des formations sanitaires et sociales

DESSCRIPTIF

Au titre de la compétence de la Région en matière de formation pour les secteurs sanitaire et social, le PRSE :

- sensibilise les futurs professionnels de ces secteurs et les responsables des instituts de formations paramédicales à la santé environnementale notamment en diffusant le MOOC Santé-environnement,
- mobilise un appel à projets « santé-environnement » pour faire émerger des projets participatifs au sein des instituts de formation paramédicales,
- mobilise les initiatives « Une seule santé » à partir des projets pédagogiques recensés et favorise la mise en place de formations complémentaires sur cette démarche.

PILOTE



PUBLICS CIBLES

Étudiants des formations sanitaires et sociales.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de diffusions du MOOC.
- Nombre de bénéficiaires du MOOC.
- Nombre de formations complémentaires « Une seule santé » mises en place.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Projet Régional de Santé [ARS].
- Feuille de route sur la planification écologique du système de santé [MTSS].
- Schéma des formations sanitaires et sociales [Région].

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.1.2

Accompagner la montée en compétences en santé-environnement dans une démarche « Une seule santé » des professionnels de santé en exercice

Le PRSE 4 poursuit la promotion du MOOC afin de soutenir la montée en compétences des professionnels suivants dans le cadre de leur formation continue :

- > professionnels médicaux : médecins, biologistes, dentistes, pharmaciens...
- > professionnels paramédicaux : infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, kinésithérapeutes...

Cette promotion s'appuie sur des acteurs relais (URPS, fédérations professionnelles, groupes informels de professionnels CPAM...) qui permettront de diffuser le message de promotion du MOOC au plus près des destinataires finaux. Ces acteurs relais bénéficieront également, de ce fait, de cette montée en compétences, et pourront plus facilement jouer le rôle de prescripteurs. En complément de cette formation continue classique, des initiatives d'échanges de pratiques et d'expériences permettent aussi la montée en compétences des professionnels. Elles doivent être organisées au plus près des bénéficiaires, et mobiliser les relais territoriaux que sont les réseaux locaux de professionnels de santé, les exercices regroupés de professionnels (Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)...).

PARTENAIRES : FIFPL, Assurance maladie, organismes de formation, Mutualité Française, URPS, Ordres des médecins, syndicats vétérinaires, Fédérations des professionnels des filières paramédicales, Infirmières asalee, référents(e)s de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et de Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)...

Déploiement du MOOC santé-environnement pour la formation continue des professionnels de santé

DESCRIPTIF

Le PRSE soutient :

- la diffusion du MOOC santé-environnement auprès des professionnels de santé en exercice, via une diffusion annuelle par les têtes de réseau prescripteurs (URPS, fédérations professionnelles...),
- la formation, à l'aide du MOOC, des coordonnateurs et formateurs relais des CPTS, qui sont formés par l'EHESP et qui ont dans leur mission d'accompagner les professionnels de santé,
- associer l'assurance maladie et faire monter en compétence en santé-environnement les délégués de l'Assurance maladie (DAM) afin qu'ils puissent porter l'information auprès des professionnels de santé lors des campagnes Assurance maladie,
- la promotion du MOOC dans le cadre du contrat régional de filière « santé, action sociale, métiers du social et du médico-social » porté par la Région,
- la diffusion du dispositif « mon bilan prévention » par l'ARS et des outils de prévention tels que MEDPREV par l'URPS médecins libéraux Nouvelle-Aquitaine.

PILOTES



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

PUBLICS CIBLES

Professionnels de santé (médicaux, paramédicaux).

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre d'acteurs relais ayant diffusé le MOOC.

Accompagnement territorialisé de la sensibilisation à la santé-environnement dans une démarche « Une seule santé » des professionnels de santé

DESCRIPTIF

Le PRSE soutient :

- la sensibilisation des professionnels regroupés en CPTS à la santé-environnement, via les formateurs relais formés grâce à l'action précédente, sur la base par exemple de la réalisation d'un diagnostic participatif (analyse des pratiques...) à l'échelle des territoires de CPTS ou de bassins de MSP,
- la sensibilisation de professionnels de santé à la santé-environnement par les têtes de réseau formées grâce à l'action précédente,
- la mise en place de sessions flash et collectives, de conférences thématiques... inter-professionnelles à une échelle territoriale spécifique (ex. colloque Agoralib, canal entre pairs...).

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Professionnels de santé (médicaux, paramédicaux).

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Pourcentage de CPTS dont au moins un professionnel a suivi le MOOC SE.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Projet Régional de Santé (PRS) [ARS].



➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 5.2

Sensibiliser et renforcer la capacité d'agir des jeunes sur les enjeux de santé-environnement

Sensibiliser les jeunes et les rendre acteurs d'un environnement favorable à la santé contribue à en faire des adultes éclairés.

Le Baromètre santé-environnement Nouvelle-Aquitaine montrait en 2016 que les 18-34 ans représentaient la tranche d'âge qui témoignait du plus faible intérêt pour la santé environnementale. En réponse, dans le cadre du PRSE 3, des initiatives en direction des jeunes ont été engagées ; l'action 20, par exemple, visait à sensibiliser les jeunes adultes pour une meilleure prise en compte de la santé environnementale dans leur quotidien, et l'action 21 visait à sensibiliser à la santé environnementale les enfants de 7 à 11 ans.

La prise en compte de la santé-environnement dans les choix quotidiens des jeunes nécessite une prise de conscience, se traduisant ensuite en changements de comportements et de pratiques : pour ce faire, le PRSE 4 poursuit et amplifie les actions de sensibilisation engagées dans le PRSE 3, mobilisant le renforcement des compétences psychosociales, afin de les inciter à s'engager. Le PRSE 4 intégrera également de manière transversale l'éco-anxiété dans l'ensemble des interventions auprès des jeunes.

Il est essentiel de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs auprès desquels la jeunesse évolue, en milieu scolaire et hors milieu scolaire, pour développer les connaissances des jeunes sur les sujets de santé-environnement. Ce public a été peu ciblé dans le cadre du PRSE 3. Or :

- > en milieu scolaire : l'école joue un rôle important dans l'apprentissage, comme le montre la démarche « École promotrice de la santé »,
- > hors milieu scolaire : les temps récréatifs et d'activités des jeunes constituent d'autres occasions de leur transmettre des messages.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.2.1

Soutenir l'amélioration des connaissances et la capacité d'agir des jeunes en matière de santé-environnement

Le PRSE 4 Nouvelle-Aquitaine vise à accompagner les jeunes Néo-Aquitains dans le développement de leurs connaissances en santé-environnement et à instaurer des conditions favorables pour qu'ils deviennent acteurs et favoriser leur engagement sur les sujets de santé-environnement.

La sensibilisation des élèves doit également mobiliser les enseignants, afin qu'elle s'ancre également dans les enseignements, renforce leur sens aux yeux des élèves, et devienne un véritable apprentissage.

PARTENAIRES : centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) et leur regroupement régional (NACSTI), Centre d'information jeunesse (CRIJ), Conseil régional des jeunes, Missions locales et leur Association Régionale (ARML), associations de lycéens, Promotion santé Nouvelle-Aquitaine, Unis-Cités, associations...

ACTION 5.2.1.1

Sensibilisation des jeunes aux enjeux de santé-environnement

DESCRIPTIF

Le PRSE 4 soutient un ensemble d'initiatives visant à transmettre des éléments d'information et de mise en perspective sur des enjeux de santé-environnement, et inviter à partager des points de vue. Les actions viseront à informer et sensibiliser les jeunes au lien entre environnement et santé, en termes de risques (pollution, perturbateurs endocriniens...), mais aussi de bénéfices (alimentation saine, contact avec la nature...). Les projets cibleront directement les jeunes. Les projets soutenus devront permettre de délivrer une information fiable et accessible et de développer l'intention d'agir individuellement ou collectivement en faveur de la santé environnementale :

- mise en œuvre d'un appel à projets (AAP) par la Région,
- mobilisation de l'action « Sciences grandeur nature »,
- soutien aux actions éducatives au sein des établissements scolaires liées aux enjeux de santé-environnement,
- renforcement de la connexion à la nature par la poursuite du soutien au programme « Tu bouges T'es bien » sur l'activité physique des jeunes, notamment en extérieur et dans la nature.

PILOTES



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PUBLICS CIBLES

Jeunes publics :

- > pour la Région : lycéens, apprentis, jeunes suivis en Missions locales, étudiants,
- > pour la Région académique: 7-11 ans, collégiens, lycéens.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de projets lauréats de l'appel à projets.
- Nombre de jeunes concernés par les projets de l'appel à projets.

Soutien au passage à l'action des jeunes en santé-environnement

DESCRIPTIF

Au-delà de la sensibilisation des jeunes, il est primordial d'accompagner les jeunes à devenir acteurs et promoteurs de la santé-environnement, toujours en soutenant le développement de leurs compétences psychosociales. Les projets devront permettre de lever les freins au passage à l'action et devront faciliter l'engagement des jeunes. Pour cela, le PRSE soutient :

- la mobilisation de la stratégie Acte (Accompagnement au changement en faveur des transitions environnementales) de la Région Nouvelle-Aquitaine,
- la poursuite du soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine aux « projets d'initiatives jeunesse »,
- le soutien à la mise en place d'actions de pair-à-pair, intégrant la mobilisation des élèves éco-délégués, des enseignants référents « Éducation au développement durable », les élus collégiens des comités à la vie collégienne et les élus lycéens des comités à la vie lycéenne, les référents vie collégienne et vie lycéenne dans les établissements scolaires, des structures agissant auprès des jeunes en service civique et en lien avec le Service National Universel (SNU),
- la valorisation de la démarche « Une seule santé » au sein des chantiers de jeunes bénévoles,
- la conduite d'ateliers en santé environnementale, qui placent le participant au centre et permettent d'adapter les informations transmises à leur besoins en partant de leur environnement et problématiques personnels.

PILOTES



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PUBLICS CIBLES

Jeunes publics :

- > pour la Région : lycéens, apprentis, jeunes suivis en Missions locales, étudiants,
- > pour la Région académique : 7-11 ans, collégiens, lycéens.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de projets d'initiatives jeunesse » soutenus.
- Nombre de chantiers de jeunes bénévoles dans lesquels la démarche « Une seule santé » a été intégrée.

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- Feuille de route Néo Terra [Région].
- Feuille de route Santé [Région].
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, DREAL, ARB].
- Convention ARS - Rectorat : sensibilisation des enfants de 7 à 11 ans à la lutte contre le moustique tigre.



OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.2.2

Renforcer les compétences des professionnels de la jeunesse (personnels de l'Éducation nationale, éducateurs, animateurs...) en matière de santé-environnement dans une approche « Une seule santé »

L'offre de formation en développement durable des professionnels de la jeunesse est large et ancrée sur le territoire néo-aquitain, il est nécessaire de poursuivre le renfort de cette offre sur le volet santé-environnement et en termes d'intégration de l'approche « Une seule santé ».

Cet objectif vise à renforcer les capacités des professionnels de la jeunesse, notamment en péri scolaire, en matière de santé-environnement et d'« Une seule santé », afin qu'ils puissent être des relais auprès des jeunes. La montée en compétences des professionnels sur l'identification du lien entre santé et environnement en termes de risques (qualité de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens ...), de bénéfices (alimentation saine, amélioration du bien-être par la fréquentation des espaces naturels, école du dehors...) et d'approche globale (« Une seule santé », éco-anxiété...) doit leur permettre d'être des relais auprès des jeunes. Il vise également à favoriser la création de liens de proximité entre les professionnels de la jeunesse, quelle que soit leur institution d'appartenance, autour de sujets en santé-environnement afin que leurs échanges de pratiques et retours d'expériences renforcent leur montée en compétences.

Partenaires : les référents « éducation au développement durable » (EDD) académiques, les professionnels de l'Inspection académique, Unis-cité, Inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR), chefs d'établissements, IEN-LP (lycées professionnels), Région Nouvelle-Aquitaine, Missions locales...

Formations (par métier ou inter-métiers) des professionnels de la jeunesse aux enjeux de santé-environnement, dans une logique de complémentarité des actions tout au long du parcours des jeunes, en et hors milieu scolaire

DESCRIPTIF

Le PRSE 4 soutient les initiatives visant à l'intégration de la santé-environnement dans les formations initiales et continues existantes des professionnels de la jeunesse, en et hors milieu scolaire.

Sur la base d'un état des lieux initial des métiers concernés (reposant sur une définition fine de la notion de « professionnels de la jeunesse » en mobilisant par exemple le Pôle formation certification / emploi de la DRAJES, les référents RH au sein des Inspections académiques...) et des formations existantes en santé-environnement, le PRSE soutient :

- la mobilisation sur la santé-environnement des Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) en tant qu'instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue les actions en matière de prévention et d'éducation à la citoyenneté à la santé et aux questions d'environnement au sein des établissements scolaires,
- la promotion et la diffusion de l'offre de formation existante, en l'accompagnant le cas échéant (par exemple, le MOOC « santé environnementale » auprès des personnels de l'Éducation nationale de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de sessions commentées),
- la poursuite de la mise en œuvre des formations via « les groupes de formateurs » auprès des professionnels (infirmières) dans une logique de parcours depuis la petite école jusqu'au post-bac,
- la proposition de contenus de formation complémentaires venant répondre aux besoins identifiés lors de l'état des lieux.

PILOTES



PUBLICS CIBLES

Personnels de l'Éducation nationale, infirmières, éducateurs, moniteurs, animateurs, assistantes familiales, médiateurs, familiaux, tuteurs en service civique.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- Nombre de Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement mobilisés.
- Résultats de cette mobilisation des CESCE (indicateur qualitatif).
- Nombre de professionnels destinataires du MOOC « santé environnementale ».

Outillage en santé-environnement des professionnels de la jeunesse et développement de l'interconnaissance entre les professionnels

DESCRIPTIF

Cette action favorise la création de liens de proximité entre les professionnels de la jeunesse autour de sujets en santé-environnement, à travers la connaissance mutuelle, le partage d'informations, d'expériences et d'outils. Ces coopérations constituent un levier efficace pour le développement des compétences des professionnels en santé-environnement par des modalités collectives, complémentaires aux initiatives de formation classiques. Cela passe par :

- le soutien du lien entre les acteurs par la mise en place d'un réseau collaboratif favorisant l'échange de connaissances, le partage d'expériences et de bonnes pratiques,
- la promotion et la valorisation des actions et outils existants au sein du réseau :
 - > réalisation d'un recensement des projets déployés sur le territoire, des acteurs engagés et collecter des retours d'expériences,
 - > mise à disposition et diffusion fluidifiée des programmes et des outils existants auprès des professionnels de la jeunesse.

PILOTE



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PUBLICS CIBLES

Personnels de l'Éducation nationale, infirmières, éducateurs, moniteurs, animateurs, assistantes familiales, médiateurs, familiaux, tuteurs en service civique.

CALENDRIER

2024 > 2025 > 2026 > 2027 > 2028

INDICATEURS

- **Nombre de partenariats noués grâce à la mise en réseau** (indicateur qualitatif).

Autres plans et programmes en lien avec l'objectif opérationnel :

- > Programme de formation de la Région académique [Région académique].

- 5 -
**GOUVERNANCE
ET ANIMATION**

L'élaboration et la mise en œuvre des PRSE reposent sur les services déconcentrés de l'État, les ARS et les conseils régionaux conformément à l'article L 1311-7 du code de la santé publique.

5.1 > Le Comité stratégique

Un comité stratégique (CoStrat) est mis en place pour valider toutes les orientations du plan, les décisions d'action et de communication. Il valide toutes les évolutions du plan.

Il est composé des trois pilotes du plan, qui co-président les réunions du CoStrat : le préfet de région représenté par le SGAR, le directeur général de l'ARS et le président de la région. Sont également membres de ce comité Madame la rectrice de la région académique, les directeurs de la DREAL, de la DRAAF, de la DREETS, de l'OFB et de l'ADEME.

Il se réunit plusieurs fois en phase d'élaboration, et au moins une fois par an en phase de suivi.

Ce pilotage par les représentants des trois entités permet la prise de décisions concernant :

- l'animation interne du PRSE : la gestion du « projet » qu'est le Plan, la communication interne entre les représentants des institutions pilotes du Plan et les acteurs en charge de la mise en œuvre des actions, le suivi de l'avancement du plan,
- la mise en œuvre opérationnelle des actions, et les évolutions éventuelles du Plan qui en découlent,
- l'animation externe du PRSE, vis-à-vis des acteurs en santé-environnement publics ou privés membres de la communauté régionale en santé-environnement.

5.2 > L'équipe de pilotage élargie

Cette instance réunit les trois pilotes du Plan, les services de l'État et les pilotes des autres plans et programmes en lien avec la santé environnementale, en cohérence avec la notion de « plan chapeau ». Elle se réunit en fonction des besoins, environ une à deux fois par an et est consultée en cas de besoin. Elle contribue à la préparation des réunions du CoStrat.

5.3 > L'équipe d'animation

Cette équipe est composée des chargés de mission des institutions pilotes du PRSE. Elle est la cheville ouvrière de la mise en œuvre du PRSE au quotidien. Elle prépare les travaux du CoStrat et de l'équipe de pilotage élargie, et est garante de la bonne exécution du PRSE.

Pour cela, elle assure les activités suivantes :

- l'animation en direction des pilotes d'action : organisation d'échanges réguliers, veille sur leur mobilisation vis-à-vis de leur rôle de pilote, réponses à leurs questions sur le Plan...
- l'animation en direction de la communauté régionale santé-environnement (voir ci-après),
- l'animation en direction des pilotes des autres plans et programmes.

Ce volet spécifique de l'animation :

- > permet de concrétiser la notion de « plan chapeau »,
- > permet d'assurer la cohérence globale du Plan et de la prise en compte des objectifs transversaux (« *Une seule santé* », changement climatique...).

5.4 > La Communauté régionale en santé-environnement

La Communauté d'acteurs en santé-environnement est un espace de dialogue, de concertation et d'information. Elle comprend des représentants des collectivités territoriales (communes, EPCI, départements), des associations, des entreprises, des administrations publiques, des chercheurs, des professionnels de santé publics ou libéraux, des institutions de formation ou de santé, universités etc. Cette communauté est informée et consultée sur l'avancement du plan, et d'éventuelles réorientations du programme d'action, lors des temps annuels de présentation du bilan du PRSE. Elle n'a pas de fonction décisionnaire.

Elle est destinataire d'informations concernant les événements, formations, appels à projet etc. susceptibles d'intéresser les membres.

LE SITE ACTEURS ET ACTIONS EN SANTÉ-ENVIRONNEMENT

À l'échelle du PRSE 3, l'action 19 a permis d'adapter le portail santé-environnement aux besoins des acteurs et des territoires de Nouvelle-Aquitaine. Porté par le réseau Graine Nouvelle-Aquitaine, le site valorise les acteurs, favorise le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, et contribue à animer la dynamique régionale des acteurs de la communauté du PRSE.

Dans une logique de capitalisation, une attention particulière sera portée pour que les outils du PRSE précédents ayant démontré leur pertinence soient connus.

- 6 -

**LA MISE EN ŒUVRE,
LE SUIVI ET
L'ÉVALUATION
DU PLAN**

6.1 > Les acteurs de la mise en œuvre

Le pilote est le « maître d'ouvrage » de l'action. Il représente l'un des trois pilotes du plan, soit l'État (SGAR, DRAAF, DREAL, Rectorat), soit l'ARS, soit la Région Nouvelle-Aquitaine. Les actions ont été réparties entre les pilotes, en fonction de leurs domaines de compétence respectifs. Le pilote veille à l'avancement des actions dont il est responsable, en conformité avec le calendrier prévu. Pour cela, il peut contractualiser (convention, arrêté attributif de subvention, commande publique...) avec des « opérateurs » (voir ci-après).

Certaines actions sont copilotées et concentrent ainsi la synergie des pilotes pour mettre en œuvre des objectifs du plan.

Des (co-)pilotes d'action mobilisent autour d'eux un groupe de partenaires techniques qui contribuent au suivi et à la mise en œuvre du plan.

L'opérateur assure, le cas échéant, la mise en œuvre opérationnelle de l'action et coordonne les partenaires concernés. Certains opérateurs sont déjà connus, d'autres seront identifiés dans le cadre du démarrage de la mise en œuvre du Plan.

6.2 > Le suivi du Plan

Le suivi du Plan repose sur des indicateurs de réalisation, définis à l'échelle des actions. Ils permettent d'identifier ce qui est concrètement mis en œuvre au sein des actions, en contrepartie de la mobilisation des moyens (financiers, humains...).

Le suivi sera assuré tout au long du PRSE 4, pour cela les pilotes des objectifs opérationnels ont la responsabilité de suivre les indicateurs de réalisation et de les transmettre à l'équipe d'animation.

6.3 > L'évaluation du Plan

L'évaluation, permettant de définir des questions évaluatives et de mesurer les résultats produits, d'expliquer la qualité globale du PRSE 4, a une visée stratégique, elle apporte une réponse à partir de trois approches :

- **politique** (des décideurs) : elle doit permettre d'apprécier la performance du plan et de l'ajuster (dans cette génération ou dans la prochaine) pour le rendre plus efficace, c'est donc un outil d'aide à la décision,
- **technique** (opérateurs et partenaires associés à sa mise en œuvre) : en appréciant les modalités de mise en œuvre du plan et de fonctionnement du partenariat avec l'objectif de l'améliorer,
- **sociétale** : en répondant aux attentes des citoyens et en donnant de la visibilité aux actions engagées.

L'évaluation du Plan repose sur des indicateurs de résultat, qui permettent de mesurer, quantitativement ou qualitativement, le degré d'atteinte des objectifs opérationnels. Par ailleurs, au-delà de répondre aux trois dimensions ci-dessus, l'évaluation permet d'investir des sujets particuliers tels que la dimension partenariale du Plan et sa territorialisation.

Le processus évaluatif repose sur 3 moments clés lors desquels les pilotes et partenaires du Plan sont mobilisés :

- au lancement du Plan via l'élaboration des procédures permettant le renseignement des indicateurs,
- à mi-parcours via le suivi du renseignement des indicateurs et la réorientation du Plan si nécessaire,
- à la fin du Plan via le renseignement de chaque indicateur de résultat.

A young girl with long, curly red hair is standing in a garden, pointing her right index finger towards a dog. She is wearing a light green t-shirt and dark purple shorts. A brown dog is sitting on the ground, looking up at her. The background is filled with lush green plants and trees, with sunlight filtering through the leaves, creating a warm, golden glow. The scene is overlaid with large, semi-transparent geometric shapes in shades of green and purple.

- 7 -
LA COMMUNICATION
SUR LE PLAN

Au regard des préconisations émanant de l'évaluation du PRSE 3, la contribution du CESER du 8 et 9 décembre 2022 et les attentes des pilotes, une stratégie de communication est structurée dès l'élaboration du PRSE 4.

La communication relative au PRSE 4 est un enjeu majeur favorisant sa visibilité, son portage et la mobilisation des parties prenantes pour la réalisation des objectifs.

Les actions de communication doivent informer, promouvoir, valoriser, susciter de l'intérêt et de la curiosité pour déclencher des actions concrètes :

FAIRE CONNAÎTRE

- Sensibiliser pour une meilleure connaissance du contexte, des enjeux régionaux et locaux en santé-environnement
- Informer des actions réalisées en Nouvelle-Aquitaine

FAIRE ADHÉRER

- Développer une culture commune santé-environnement auprès des collectivités et acteurs des territoires de proximité
- Fédérer les acteurs de la santé-environnement en développant la communauté régionale en santé-environnement

FAIRE AGIR

- Promouvoir l'appropriation par le grand public de comportements favorables en santé environnementale
- Inciter les structures locales à développer des actions en santé environnementale
- Inciter les structures à communiquer sur les actions qu'elles développent en utilisant le label « PRSE 4 »

LES CIBLES DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION SONT :

➤ Les acteurs directement concernés :

- › Agence régionale de santé,
- › Services de l'État concernés,
- › Collectivités territoriales et leurs groupements,
- › URPS, professionnels de santé, fédérations des établissements de santé...,
- › Secteur associatif, notamment pour la protection de l'environnement et des usagers,
- › Acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur,
- › Entreprises et chambres consulaires,
- › Agences concernées (ADEME, OFB, Agences de l'eau, etc.)

➤ Les bénéficiaires

- › Les collectivités,
- › Le grand public avec un focus sur la cible des jeunes.

Les actions de communication suivantes seront conduites :

➤ Dans les médias :

- › Mobilisation de divers supports de communication : journal, intranet, réseaux sociaux, newsletter, relations presse (pour les événements)...
- › Presse : dossier de presse, communiqué,
- › Mobilisation des TV/Radios régionales.

➤ Sur le site internet : mise en ligne d'articles tout au long des 5 ans du Plan

➤ Via des événements :

- › Évènement de lancement,
- › Journée régionale annuelle PRSE,
- › Webinaires thématiques,
- › Valoriser les actions sur les territoires.

De plus, chaque action fera l'objet d'une attention spécifique de son ou ses pilote(s) pour valoriser ses réalisations et résultats.

- 8 -
ANNEXES

8.1 > Tableau récapitulatif des axes, objectifs et actions du PRSE

Axe 1

Réduire les expositions de la population à des polluants chimiques, physiques ou biologiques

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
1.1 Améliorer la gestion de la qualité de l'air intérieur	1.1.1 - Sensibiliser et accompagner l'évolution des pratiques des décideurs, gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP), professionnels du bâtiment et bailleurs sociaux, pour une qualité de l'air intérieur favorable à la santé.
	1.1.2 - Accompagner les particuliers (grand public et publics vulnérables) vers une meilleure gestion de leur logement sous l'angle de la qualité de l'air intérieur.
	1.1.3 - Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux perturbateurs endocriniens.
1.2 Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux polluants de l'air extérieur	1.2.1 - Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux pesticides à usage agricole.
	1.2.2 - Appréhender les potentiels impacts sanitaires sur la santé de la qualité de l'air extérieur.

Axe 2

Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé et aux zoonoses

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
2.1 Réduire les expositions des Néo-Aquitains à des espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé humaine	2.1.1 - Renforcer les actions de lutte et de protection pour réduire l'exposition des Néo-Aquitains à des espèces animales à enjeux pour la santé (moustiques, tiques).
	2.1.2 - Améliorer la connaissance des risques et des bons gestes pour réduire l'exposition des Néo-Aquitains à des espèces végétales à enjeux pour la santé (notamment les espèces allergisantes telles que les ambrosies et espèces pollinifères).
2.2 Prévenir les zoonoses dans une approche « Une seule santé »	2.2.1 - Développer la prévention et la gestion des maladies zoonotiques à enjeux pour la Nouvelle-Aquitaine dans une approche « Une seule santé / One Health ».
	2.2.2 - Anticiper l'émergence de maladies infectieuses par le soutien à des expérimentations et des programmes de recherche.

Axe 3

Protéger les ressources en eau, renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable et favoriser l'accès à l'alimentation saine et durable

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
3.1 Protéger les ressources en eau et renforcer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine	3.1.1 - Renforcer les pratiques et comportements favorables à la préservation de la qualité de l'eau. 3.1.2 - Couvrir l'ensemble de la population de Nouvelle-Aquitaine avec un Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) réalisé d'ici fin 2027.
3.2 Renforcer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les démarches territoriales en lien avec l'alimentation	3.2.1 - Renforcer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les démarches territoriales en lien avec l'alimentation. 3.2.2 - Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable dans les établissements de santé et médico-sociaux.

Axe 4

Renforcer la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques publiques locales

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
4.1 Renforcer la montée en compétences des collectivités sur la santé-environnement	4.1.1 - Accompagner les élus des collectivités dans la prise en compte des enjeux de santé-environnement. 4.1.2 - Former et outiller les collectivités à l'intégration des enjeux de santé-environnement dans les politiques locales.
4.2 Accompagner le déploiement de l'urbanisme favorable à la santé (UFS) sur le territoire	4.2.1 - Favoriser l'appropriation et la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement, en intégrant l'impact du changement climatique. 4.2.2 - Améliorer les compétences des collectivités et les pratiques des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement pour le déploiement d'un cadre de vie favorable à la santé.

Axe 5

Sensibiliser à la santé-environnement et à « Une seule santé » les jeunes et les professionnels de la jeunesse, de la santé et du médico-social

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
5.1 Sensibiliser et former les professionnels de santé et paramédicaux	5.1.1 - Renforcer l'intégration de la santé-environnement et de la démarche « Une seule santé » dans la formation initiale des professionnels de santé. 5.1.2 - Accompagner la montée en compétences en santé-environnement dans une démarche « Une seule santé » des professionnels de santé en exercice.
5.2 Sensibiliser et renforcer la capacité d'agir des jeunes sur les enjeux de santé-environnement	5.2.1 - Soutenir l'amélioration des connaissances et la capacité d'agir des jeunes en matière de santé-environnement. 5.2.2 - Renforcer les compétences des professionnels de la jeunesse (personnels de l'Éducation nationale, éducateurs, animateurs...) en matière de santé-environnement dans une approche « Une seule santé ».

8.2 > Tableau récapitulatif des plans et programmes avec lesquels le PRSE 4 s'articule

Axe 1

Réduire les expositions de la population à des polluants chimiques, physiques ou biologiques

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1

Améliorer la gestion de la qualité de l'air intérieur

PLANS ET PROGRAMMES

- > Programme européen FEDER-FSE Nouvelle-Aquitaine 2021-27
- > Plan Régional Santé au Travail 4 (actions sur le radon) [DREETS]
- > Projet régional de santé : Stratégie des 1000 premiers jours (créer les conditions favorables au bon développement de l'enfant, à son bien-être et à celui de ses parents) [ARS]
- > Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) [CEREMA]
- > 2^e Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (une composante du 4^e PNSE qui vise à réduire l'exposition de la population et de l'environnement aux perturbateurs endocriniens) [MTSS-MTECT]
- > Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »
- > Feuille de Route Néo Terra [Région]
- > Plan Zéro pollution plastique [Région]
- > Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) [Région]

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2

Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux polluants de l'air extérieur

PLANS ET PROGRAMMES

- > Feuille de route Ecophyto 2030 (réduire le recours aux produits phytosanitaires) [MASA]
- > Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) [MASA]
- > Stratégie Néo Terra (ambition 3 : agriculture et alimentation : sortie des pesticides de synthèse et programme Vitirev) [Région]
- > Plan régional santé travail (actions spécifiques sur les produits phytosanitaires en vue de renforcer la protection des travailleurs agricoles) [DREETS]
- > Pacte Bio pour l'agriculture biologique 2023-2027 [État-Région]
- > Pacte alimentaire [État-Région]
- > Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) [Région]
- > Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET [Région]

Axe 2

Réduire les expositions des Néo-Aquitains aux espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé et aux zoonoses

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1

Réduire les expositions des Néo-Aquitains à des espèces végétales ou animales à enjeux pour la santé humaine

PLANS ET PROGRAMMES

- > Plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes 2022-2030 [MTECT]
- > Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes (Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes) au sein de la Stratégie régionale pour la biodiversité [Région-DREAL-ARB]
- > Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques [MTSS]

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2

Prévenir les zoonoses dans une approche « Une seule santé »

PLANS ET PROGRAMMES

- > Stratégie Nationale Biodiversité 2030 [MTECT]
- > Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, DREAL, ARB]
- > Plan régional de lutte contre la tuberculose bovine [MASA]
- > Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes (Protéger les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes) au sein de la Stratégie régionale pour la biodiversité [Région, DREAL, ARB]
- > Projet régional de santé / SRS : promouvoir le bon usage des antibiotiques, contribuer à la lutte contre l'antibiorésistance
- > Plan national de santé publique (PNSP) [Gouvernement]
- > Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) [Région]

Axe 3

Protéger les ressources en eau, renforcer la sécurité sanitaire de l'eau potable et favoriser l'accès à l'alimentation saine et durable

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1

Protéger les ressources en eau et renforcer la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

PLANS ET PROGRAMMES

- > Plan Eau (sobriété des usages, disponibilité de la ressource, qualité des écosystèmes...) [Gouvernement]
- > Stratégie régionale de l'État en Nouvelle-Aquitaine pour la protection et la restauration des captages d'eau potable dégradés par les pollutions diffuses 2023-2028
- > Feuille de route Néo Terra (Ambition 1 - Ressources naturelles et Ambition 3 – Agriculture et alimentation) [Région]
- > Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau [MTECT]
- > Plan d'action PFAS 2023-2027 [MTECT]
- > Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET [Région]
- > Stratégie régionale Re-sources [Région]
- > Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) [Agences de l'eau]
- > Plan d'adaptation au changement climatique [Agences de l'eau]
- > Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- > Stratégie Régionale de l'Eau [Région]
- > Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, DREAL, ARB]
- > 4^e plan national milieux humides 2022-2026 [État]

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.2

Renforcer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les démarches territoriales en lien avec l'alimentation

PLANS ET PROGRAMMES

- > Programme National pour l'Alimentation [MASA]
- > Programme national nutrition santé (PNNS) [MTSS]
- > Pacte alimentaire pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine 2021-2025 [État-Région]
- > Pacte d'ambition pour l'agriculture biologique 2023-2027 [État-Région]
- > Programme « Mieux manger pour tous » [MTSS]
- > Charte nationale pour une alimentation responsable et durable dans les établissements médico-sociaux [MTSS]
- > Feuille de route « Planification écologique du système de santé » [MTSS]
- > Plans des collectivités ayant signées une charte PNNS
- > Stratégie Néo Terra [Région]

Axe 4

Renforcer la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques publiques locales

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.1

Renforcer la montée en compétences des collectivités sur la santé-environnement

PLANS ET PROGRAMMES

- > SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) [Région]
- > Projet régional de santé : SRS 1.2.3 Inciter et accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la mise en place d'actions sur les déterminants de santé (ARS)
- > Stratégie Néo Terra (via ses « 6 ambitions pour les transitions ») [Région]
- > Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, DREAL, ARB]

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2

Accompagner le déploiement de l'urbanisme favorable à la santé (UFS) sur le territoire

PLANS ET PROGRAMMES

- > SRADDET (Bien vivre dans les territoires, Protéger l'environnement naturel et la santé) [Région]
- > Projet régional de santé (PRS) [ARS]
- > Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) [Région, État, ARB]
- > Stratégie Néo Terra

Axe 5

Sensibiliser à la santé-environnement et à « Une seule santé » les jeunes et les professionnels de la jeunesse, de la santé et du médico-social

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 5.1

Sensibiliser et former les professionnels de santé et paramédicaux

PLANS ET PROGRAMMES

- > Projet Régional de Santé [ARS]
- > Feuille de route sur la planification écologique du système de santé [MTSS]
- > Schéma des formations sanitaires et sociales (SFSS) [Région]

> OBJECTIF STRATÉGIQUE 5.2

Sensibiliser et renforcer la capacité d'agir des jeunes sur les enjeux de santé-environnement

PLANS ET PROGRAMMES

- > Feuille de route Néo Terra [Région]
- > Feuille de route Santé [Région]
- > Stratégie régionale pour la biodiversité [Région, DREAL, ARB]
- > Convention ARS - Rectorat : sensibilisation des enfants de 7 à 11 ans à la lutte contre le moustique tigre
- > Programme de formation de la Région académique [Région académique]



8.3 > Étapes de mobilisation de la communauté régionale pour l'élaboration du PRSE 4

8.3.1 > La Journée régionale santé-environnement du 18 novembre 2022

Cette journée [article sur le site du PRSE] a permis à la préfecture de région, l'ARS et la Région de partager les principes et enjeux du PRSE 4. 4 ateliers ont permis aux 135 participants de s'exprimer sur le futur PRSE 4, autour des enjeux suivants :

La matinée en plénière a permis :

- > de restituer les éléments saillants du bilan du PRSE 3,
- > d'acculturer les participants aux cadrages (nationaux et régionaux) et aux notions clés du PRSE 4,
- > de présenter des témoignages ayant valeur d'exemples réussis, mobilisateurs pour les participant(e)s.

Les ateliers de l'après-midi ont contribué à la réflexion sur les objectifs, outils, leviers, bonnes pratiques et freins identifiables par la communauté régionale autour de 4 sujets :

- > Comment soutenir / entretenir une dynamique territoriale locale sur la santé-environnement (diagnostics, partenariats, démarche de formation...) ?
- > Quels outils de planification à la disposition des collectivités territoriales peuvent être mobilisés en Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien du PRSE 4 ?
- > Comment continuer à œuvrer sur la qualité de l'air intérieur, enjeu majeur du PRSE 4 ?
- > Comment intégrer la démarche « Une seule santé » au PRSE 4 ?

Les éléments recueillis au cours de cette session d'ateliers, qui intervenait avant le lancement de la démarche d'identification des futurs axes et objectifs du PRSE 4, ont été examinés par le Comité stratégique, avant d'être intégrés à l'ensemble des matériaux qui ont alimenté ensuite l'élaboration du futur Plan.



8.3.2 > Les groupes de travail (GT) de septembre 2023 à janvier 2024

Cinq groupes de travail thématiques se sont tenus en septembre 2023 dans cinq villes de la région Nouvelle-Aquitaine, rassemblant plus de 215 personnes.

Chaque GT a permis de traiter des thématiques différentes. En lien avec celles-ci, et en prenant en compte les enjeux transversaux liés à la démarche « *Une seule santé* » et au changement climatique, les pilotes de chaque groupe de travail et des personnes-ressources ont d'abord partagé un état des lieux des enjeux et besoins régionaux, une restitution du bilan et de l'évaluation du PRSE 3 et l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER). Les ateliers ont ensuite permis de recueillir les propositions d'objectifs, d'actions et de mesures des participants.

Après analyse des productions, les services des pilotes ont proposé, au Comité stratégique, des formulations d'objectifs et des pistes d'actions. Sur la base de son positionnement, des groupes de travail complémentaires ont été organisés pour préciser les actions et mobiliser des partenaires dans la définition opérationnelle des actions.



8.3.3 > La consultation de la communauté régionale en santé-environnement de mars 2024

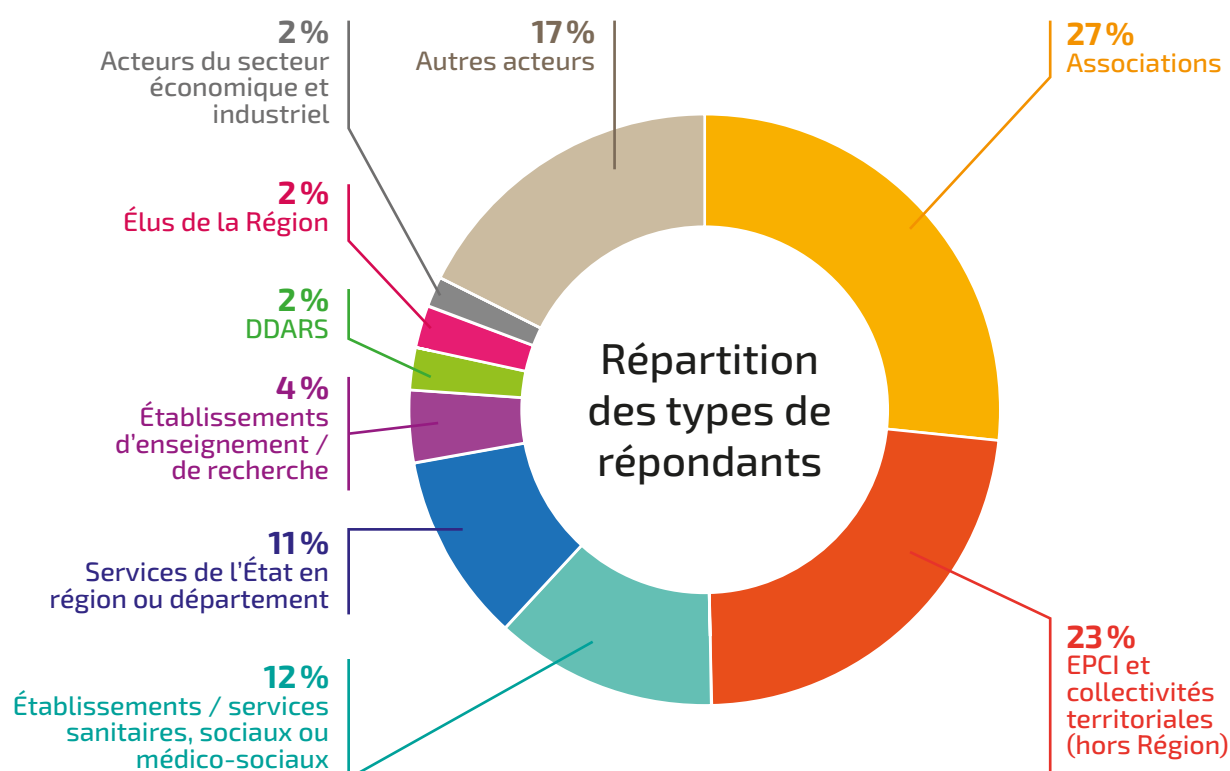
L'ensemble de la communauté régionale a été consultée par une enquête en ligne diffusée par voie d'email. Elle présentait les axes, les différents niveaux d'objectifs et proposait aux acteurs :

- > de commenter les objectifs opérationnels,
- > de se positionner dans la mise en œuvre du plan.

Cette consultation a généré 173 contributions individuelles. Elles illustrent la dynamique en Santé-environnement en NA et l'intérêt pour le PRSE 4. Elles ont permis :

- > d'enrichir l'élaboration de points de vue représentant la diversité des membres de la communauté,
- > d'identifier des opérateurs d'action et des positionnements d'acteurs vis-à-vis de la mise en œuvre du PRSE.

Les thématiques les plus mobilisatrices ont été celles des perturbateurs endocriniens, la formation initiale et continue des professionnels de santé ... Ces contributions ont été prises en compte dans la rédaction du plan, dès lors qu'elles répondaient aux attendus et possibilités des pilotes du plan. Certaines ont été conservées pour être étudiées lors de la mise en œuvre ultérieure du plan.



8.3.4 > Les consultations institutionnelles d'avril - mai 2024

La consultation de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

[Avis de la CRSA sur le Projet Régional de Santé Environnement 4 Nouvelle-Aquitaine](#)

La consultation du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER)

[Avis du CESER sur le Projet Régional de Santé Environnement 4 Nouvelle-Aquitaine](#)

Préconisations générales concernant l'élaboration et le contenu du PRSE 4 :

- Changer son nom : le PRSE porte essentiellement sur la sensibilisation, l'information, la communication et la recherche, ce que son nom ne reflète pas.
- Préciser le périmètre du document.
- Mettre en avant les points de difficulté et spécificités de la région Nouvelle-Aquitaine en matière de santé-environnement.
- Veiller à territorialiser les politiques, selon les spécificités de chaque territoire, dans la continuité des cartographies réalisées par l'Observatoire régional santé-environnement.
- Intégrer les enseignements des bilans et évaluations des PRSE précédents et prévoir dès à présent l'évaluation du PRSE 4.
- Apporter des réponses à la question suivante : pourquoi les produits dangereux pour la santé et amenant à des pollutions sont-ils utilisés ? Pour cela, mobiliser les acteurs qui y recourent.
- Rendre le futur document le plus clair et pédagogique possible.
- Identifier l'impulsion donnée dans le PRSE 4 à l'approche « *Une seule santé* », présentée par l'exécutif régional comme un axe majeur du mandat.

Préconisations générales concernant la mise en œuvre du PRSE 4 :

- Allouer des moyens humains et financiers suffisants à sa bonne réalisation et assurer un portage politique.
- Concernant les indicateurs :
 - > Prévoir des indicateurs d'impact, même s'ils sont difficiles à appréhender, afin d'identifier dans quelle mesure le PRSE concourt à l'amélioration de la santé des populations ;
 - > Identifier les différences d'exposition en fonction des catégories sociales.
- Concernant les actions de communication :
 - > Mentionner dans chaque action de communication les bases scientifiques sur lesquelles elle s'appuie ;
 - > Veiller à une information et à une communication claires et pédagogiques pour toutes les personnes (y compris celles qui ont des difficultés d'accès à Internet ou bien celles qui maîtrisent peu ou pas le français). Les enjeux de santé-environnement sont clés et doivent être appropriés globalement, par l'ensemble de la population ;
 - > Veiller à une bonne articulation avec les différents professionnels de santé (par exemple, pour les questions relatives aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, veiller à ne pas faire doublon avec les services de protection maternelle et infantile des Conseils départementaux). Prendre appui sur les communautés professionnelles territoriales de santé afin de diffuser les informations de santé-environnement.

Préconisations pour intégrer la santé-environnement dans les politiques sectorielles

- Profiter des réflexions actuelles sur la réduction de l'impact environnemental des secteurs d'activité pour y ajouter les sujets de santé-environnement.
- Conditionner l'attribution d'aides publiques en région à la prise en compte des sujets de santé-environnement.
- Assurer des moyens humains et financiers suffisants pour repenser l'ensemble des politiques publiques au prisme de la santé-environnement.

Renforcer l'intégration de la santé-environnement dans les politiques et schémas du Conseil régional

- Dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).
- Dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
- Dans le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).
- Dans le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) et, plus globalement, l'ensemble des politiques de formation professionnelle.

Préconisations thématiques

- Réduire les émissions de polluants et les risques de contaminations chimiques.
- Le cas de l'agriculture : accélérer la transition agroécologique.
- Protéger durablement la qualité des eaux potables et viser la conformité totale des unités de distribution au terme du PRSE.
- Protéger la qualité des eaux de baignade, de loisirs et littorales.
- Réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques.
- Lutter contre la prolifération d'espèces invasives susceptibles d'altérer la santé humaine et celle des écosystèmes.
- Adapter et développer la formation des professionnels sur les enjeux de santé-environnement.
- Étendre la démarche de sensibilisation, de vulgarisation et d'éducation à la santé-environnement.
- Diffuser l'approche « *Une seule santé* » dans les territoires et favoriser des initiatives locales en matière de santé-environnement.
- S'appuyer sur les sciences humaines et sociales, et veiller à l'indépendance de la production de connaissances sur les thématiques de santé-environnement.

8.3.5 > Les présentations du PRSE

Le PRSE 4 a également été présenté pour information :

- à la Commission de coordination des politiques publiques (CCPP) de l'ARS.
- aux Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).
- à la CTAP (Conférence territoriale de l'action publique).

8.4 > Glossaire

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AEP : Alimentation en eau potable

ARB : Agence régionale de la biodiversité

ARS : Agence régionale de santé

CAR : Comité de l'administration régionale

CAUE : Conseil en architecture, urbanisme et environnement

CCPP : Commission de coordination des politiques publiques

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

CD : Conseil départemental

CIRE : Cellule d'intervention en région de Santé publique France

CLS : Contrat local de santé

CMEI : Conseiller médical en environnement intérieur

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale

CODERST : Comité départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques

CoStrat : Comité stratégique

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

CR : Conseil régional

CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

CT : Contrat de territoire

CTAP : Conférence territoriale de l'action publique

CTS : Conseil territorial de santé

DAM : Délégués de l'assurance maladie

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

DDT : Direction départementale des territoires

DPC : Développement Professionnel Continu

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

EA : Équipe d'animation

EEE : Espèces exotiques envahissantes

EIS : Évaluation d'impact sur la santé

EN : Éducation nationale

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

GRAINE : Groupe Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement

GSE : Groupe Santé-Environnement

ITESS : Inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé

JRSE : Journée régionale santé-environnement

MISEN : Mission inter-services de l'eau et de la nature

MOOC : Massive Online Open Course

NA : Nouvelle-Aquitaine

OFB : Office français de la biodiversité

OH : One health

OMS : Organisation mondiale de la santé

ORS : Observatoire régional de la santé

ORSE : Observatoire régional de la santé-environnement

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PDU : Plan de déplacements urbains

PFAS : Per et polyfluoroalkylés

PRPDE : Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau

PE : Perturbateur endocrinien

PGSSE : Plan de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

PQNA : Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

PNSE : Plan National Santé-Environnement

PRSE : Plan régional Santé-Environnement

PNNS : Programme National Nutrition Santé

PNA : Programme national pour l'alimentation

PAT : Projet alimentaire territorial

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PRS : Projet régional de santé

PRSE : Plan régional santé-environnement

PRST : Plan régional santé au travail

QAI : Qualité de l'air intérieur

RNSA : Réseau national de surveillance aérobiologique

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRAL : Service régional de l'Alimentation (DRAAF)

SRB : Stratégie régionale pour la biodiversité

SREE : Stratégie régionale contre les espèces exotiques envahissantes

UFS : Urbanisme favorable à la santé

PRSE Nouvelle-Aquitaine 2024-2028

www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr



**Plan Régional
Santé Environnement**
NOUVELLE-AQUITAINE